



Président	M.	Olivier Müller
Secrétaire	Mme	Céline Morier
Scrutateurs	M.	Antony Huys
	M.	Pierre Loup
Huissier	M.	Jean-Michel Talon
	M.	François Baehni

Présences

73 sur 100 conseillères et conseillers sont présents.

Absences excusées

Mmes Ruth Bär, Claudine Borloz, Valérie Calderini, Soraia Dias, Ida Rodman, Anne Saito, Carla Silva Borges de Sá, Bibiana Streicher

MM. Alain Akiki, Ihab Al Jundi, Jonathan Al Jundi, Yahya Berhili, Sabri Ceylan, Jean-Bernard Kammer, Murat Karakas, Josselin Lecoultré, Alisan Metic, Lionel Moyard, Cyril Pabst, Silvano Pozzi, Benoît Ruchet, Omar Soydan, Pierre-André Spahn, Quentin Talon, Bernard Tschopp, Fabien Willemin, Frédéric Willemin

Absences non excusées

Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 13 novembre 2024 à 20 h 00, séance extra-muros dans la salle du Grand Conseil, à Lausanne, Rue Cité-Devant 13.

Ordre du jour

0 Préambule _____

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024 _____

2 Assermentation _____

2.1 De M. Basil Furrer, en remplacement de Mme Antoinette Loup (da.), démissionnaire.

3 Nomination _____

5.1 De deux secrétaires suppléants du Conseil communal.

5.2 D'un membre de la commission permanente « communication et organisation du Conseil communal (CCO) », en remplacement de Mme Antoinette Loup (da.), démissionnaire.

- 5.3 De deux membres suppléants à la commission des finances (COFIN), en remplacement de Mme Antoinette Loup (da.) et de M. Romain Moracchini-Villard (Les Vert'e's), démissionnaires.

4 Correspondance _____

5 Communication du Bureau _____

- 5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Quentin Talon « Rappelons-nous du 9 novembre 1932 ». (Séance de commission le mardi 26 novembre 2024, à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

6 Communication de la Municipalité _____

- 6.1 Relative à une modification de l'application du règlement des zones réservées (RZR) suite à un arrêt de la CDAP du 23 septembre 2024.

7 Rapport des commissions _____

- 7.1 Sur le préavis No 18/2024 relatif aux comptes 2023 de l'Entente Intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve. (Rapp. Mme Laurence Sierro).
- 7.2 Sur le préavis No 19/2024 relatif au budget 2025 de l'Entente Intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve. (Rapp. Mme Laurence Sierro).
- 7.3 Sur le préavis No 22/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'études de CHF 291'495.35 TTC au maximum pour l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de végétalisation urbaine de Montreux. (Rapp. M. José Jorge).
- 7.4 Sur le préavis No 23/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 930'000.- TTC au maximum pour la réfection du ponton situé en aval de la Place du Marché, de la mise à niveau de l'éclairage public, ainsi que pour la mise en place d'un garde-corps amovible afin d'assurer la sécurité des usagers. (Rapp. M. Olivier Mark).
- 7.5 Sur le préavis No 24/2024 relatif à un renouvellement partiel de l'infrastructure informatique et au remplacement de son système de sauvegarde pour un montant total de CHF 185'000.- TTC. (Rapp. M. Olivier Grand).
- 7.6 Sur le préavis No 26/2024 relatif à la révision partielle des statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera. (Rapp. Mme Stefania La Spada).
- 7.7 Sur la prise en considération du postulat de M. Romain Pilloud « Des rives publiques, un accès au lac et une revitalisation des rives lacustres ». (Rapp. M. Kelvin Kappeler).

8 Préavis de la Municipalité _____

- 8.1 No 27/2024 relatif au budget ordinaire pour 2025. (Séance de la commission des finances le mardi 5 novembre 2024 à 19 h 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens).

- 8.2 No 28/2024 relatif au budget 2025 du Fonds culturel Riviera. (Séance de la commission le jeudi 31 octobre 2024 à 19 h 00, à Jongny).
- 8.3 No 29/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 225'000.- TTC pour la participation financière de la Commune de Montreux au remplacement d'une conduite d'eau potable du Service Intercommunal de Gestion (SIGE) à la route de la Saussaz à Chailly. (Séance de la commission le lundi 25 novembre 2024 à 19 h 00, à la rue de la Gare 30, à Montreux).

9 Postulats, motions et propositions _____

- 9.1 Motion de M. Philippe Morier-Genoud relative à l'établissement d'un règlement communal sur les transports scolaires.
- 9.2 Postulat de Mme Stefania La Spada sur les moyens à disposition des autorités communales pour atténuer l'augmentation des loyers dans la Commune de Montreux.

10 Interpellations _____

- 10.1 Réponse à l'interpellation de M. Samuel Roch intitulée « Convention avec la Commune de Veytaux, état des lieux ».
- 10.2 Réponse à l'interpellation de M. Pierre Loup intitulée « Appel à un geste de solidarité ».
- 10.3 Réponse à l'interpellation de M. Olivier Grand intitulée « Favoriser le recrutement de cheffes de services ».

10.4 Interpellation de Mme Anna Krenger : « Décal'quai, une association et un patrimoine à sauver ? »

10.5 Interpellation de Mme Claudia Hischenhuber : « Un coup de pouce pour devenir championne de participation »

10.6 Interpellation de M. Roland Rimaz : « À pied, cheminer à Montreux, c'est comment ? »

10.7 Interpellation de M. Christian Fürst : « Consommation d'eau potable des divers services de la Commune de Montreux et modification du tarif par le SIGE »

10.8 Interpellation de M. Mathieu Ehinger : « Quid de l'utilisation du site de l'hôpital par l'EVAM »

10.9 Interpellation de M. Pablo Menzi : « Chemin du Bocherex - un passage piéton dangereux à Territet »

11 Autres objets s'il y a lieu et divers _____

- 11.1 Réponse à la simple question de M. Jean-Bernard Kammer relative au petit train touristique sur les quais de Montreux.

- 11.2 Réponse à la simple question de M. Tal Luder concernant les conventions entre les Communes de Montreux et de Veytaux.
- 11.3 Réponse à la simple question de Mme Elisabeth Wermelinger relative au déplacement du marché alimentaire de Montreux à Clarens.
- 11.4 Réponse à la simple question de M. Tal Luder relative à l'aide complémentaire communale.

Monsieur le Président Olivier Müller annonce qu'il est 19 h 00 et invite l'assemblée à prendre place.

M. le Président

Mesdames les conseillères communales, messieurs les conseillers communaux,

Avant les salutations d'usage, je tiens à saluer la naissance de la petite Maxine Ruchet le 27 octobre dernier. Je souhaite à Benoit et à sa compagne une magnifique entrée dans la vie trépidante de parents et je souhaite évidemment beaucoup de bonheur à Maxine dans sa première année de vie, qui la verra certainement probablement déjà participer à sa première fête fédérale de gymnastique avec son organisateur de papa.

Comme à l'accoutumée, je salue les Municipales et Municipaux, Madame la secrétaire du Conseil communal Céline Morier ainsi que nos deux huissiers.
Je salue aussi la présence en ces lieux de M. Pierre RoCHAT, ancien Municipal et président honoraire du Grand Conseil vaudois.

J'adresse enfin mes salutations aux représentants des médias et aux membres du public qui nous font l'honneur de leur présence dans cette séance extra-muros toute particulière, en cette salle du Grand Conseil vaudois, puisse cette séance pourquoi pas susciter des vocations de futures députées ou députés au Grand Conseil. Je remercie nos députés MM. Cardinaux et Pilloud pour la visite qui a précédé.

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Vous avez été valablement convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre règlement.

Je constate que le quorum est atteint et que le Conseil communal peut valablement délibérer ce soir.

Ainsi que le dispose l'article 35 alinéa 3 de notre règlement, « *Aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour.* »

Je vous propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

- 10.4 Interpellation de Mme Anna Krenger : « Décal'quai, une association et un patrimoine à sauver ? »
- 10.5 Interpellation de Mme Claudia Hischenhuber : « Un coup de pouce pour devenir championne de participation »

- 10.6 Interpellation de M. Roland Rimaz : « À pied, cheminer à Montreux, c'est comment ? »
- 10.7 Interpellation de M. Christian Fürst : « Consommation d'eau potable des divers services de la Commune de Montreux et modification du tarif par le SIGE »
- 10.8 Interpellation de M. Mathieu Ehinger : « Quid de l'utilisation du site de l'hôpital par l'EVAM »
- 10.9 Interpellation de M. Pablo Menzi : « Chemin du Bocherex - un passage piéton dangereux à Territet »

J'ouvre la discussion sur la modification de l'ordre du jour.

Je sou mets au vote électronique l'approbation de l'ordre du jour ainsi modifié :

L'ordre du jour modifié est accepté par 61 OUI, 4 NON, 5 ABSTENTIONS.

0 Préambule

M. le Président

Vous avez eu l'information celles et ceux qui le souhaitent sont invités à un apéritif, qui aura lieu à la buvette que vous avez visité, de 21 h 30 à 23 h 30, l'objectif est de terminer à 21 h 30, mais la séance se déroulera selon les besoins, merci de privilégier les interventions courtes dans la mesure du possible.

Le 11 décembre, la dernière séance du Conseil débutera à 18h00, car elle sera suivie par l'apéritif dinatoire après la séance.

M. Tal Luder (UDC)

J'ai une question par rapport au vote précédent. À Montreux, nous avons le nom de celui qui vote et là, apparemment, ce n'est pas le cas. Est-ce que c'est uniquement pour ce vote ou cela se passera ainsi pour tous les autres ? Car cela ne serait pas tel que c'est prévu dans notre règlement.

M. le Président

Dans le règlement il n'y a pas de vote comme il se fait à Montreux, c'est une exception que nous ayons le nom de tout le monde. Le vote normal se fait comme au Grand Conseil, il n'y a pas de problème par rapport à notre règlement. Il y a la liste de ce que les conseillers auront voté qui est disponible.

M. Tal Luder (UDC)

Donc, nous pourrions l'avoir à disposition ?

M. le Président

Vous pouvez la consulter auprès de la secrétaire Mme Morier, si vous le souhaitez.

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024

M. le Président

Concernant le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024, y a-t-il des demandes de modification ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est approuvé par 67 OUI, plus 5 n'ont pas voté.

2 Assermentation

2.1 De M. Basil Furrer, en remplacement de Mme Antoinette Loup (da.), démissionnaire.

Le Bureau du Conseil s'est réuni ce jour à 18 h 30 afin de valider l'élection de M. Basil Furrer, en remplacement de Mme Antoinette Loup (da.), démissionnaire.

Ainsi que le dispose notre règlement, je procède à présent à l'assermentation de ce nouveau membre élu.

Nous avons vérifié que l'élection de M. Furrer est conforme à la LEDP, le groupe DA n'ayant plus de viennent ensuite, ils ont dû réunir 6 signatures de la liste originale de DA, ce qui a été fait en bonne et due forme. Nous confirmons qu'administrativement tout a été fait correctement.

J'invite M. Basil Furrer à me rejoindre devant le pupitre, et toute l'assemblée à se lever.

Je vous donne lecture du serment figurant à l'article 6 de notre règlement. À l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous prononcerez à voix haute : JE LE PROMETS !

Lecture du serment.

M. Basil Furrer est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président

Cette assemblée a entendu votre promesse, et vous faites désormais partie de ce Conseil. Je vous félicite pour votre élection. Vous pouvez à présent retirer votre diplôme de conseiller, votre carte de vote, ainsi qu'un exemplaire du règlement du Conseil communal auprès de notre huissier, puis rejoindre les rangs de ce Conseil à la place qui vous plaira.

Applaudissements de l'assemblée.

3 Nomination

3.1 De deux secrétaires suppléants du Conseil communal.

M. le Président

Après plusieurs appels en début de législature, deux candidatures sont parvenues au bureau. Il s'agit de M. Olivier Rapin et de M. Matthieu Burkhart. Ces derniers ont envoyé leurs motivations par écrit pour le poste et une rencontre a eu lieu avec le bureau du Conseil pour une audition et afin de préciser plus en détail ce qui sera attendu de cette fonction.

Pour rappel, notre règlement du Conseil prévoit la possibilité de nommer jusqu'à deux secrétaires suppléants. Il appartient formellement au Conseil de les nommer selon l'art. 13 al. 1 de notre règlement.

Je vous informe que le bureau du Conseil, unanime, préavise favorablement les deux candidatures de MM. Rapin et Burkhart. Leurs tâches respectives ont déjà été identifiées et seront sans aucun doute bénéfiques pour le fonctionnement du Conseil.

L'art. 14 al. 2 indique que mis à part l'élection du Président et des Vice-Présidents, les autres élections peuvent être tacites si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir. Dès lors, je vous propose d'élire tacitement les deux secrétaires suppléants MM. Olivier Rapin et Matthieu Burkhardt. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare MM. Olivier Rapin et Matthieu Burkhardt, élus secrétaires suppléants.

Applaudissements de l'assemblée.

3.2 D'un membre de la commission permanente « communication et organisation du Conseil communal (CCO) », en remplacement de Mme Antoinette Loup (da.), démissionnaire.

M. le Président

Le groupe socialiste a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination ?

Mme Anna Krenger (DA)

Le groupe décroissance alternatives propose la candidature de M. Basil Furrer.

M. le Président

Le nombre de candidat étant égal au nombre de membre à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Basil Furrer. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Basil Furrer élu membre de la commission permanente « communication et organisation du Conseil communal (CCO) », et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.3 De deux membres suppléants à la commission des finances (COFIN), en remplacement de Mme Antoinette Loup (da.) et de M. Romain Moracchini-Villard (Les Vert·e·s), démissionnaires.

M. le Président

Le groupe DA et le groupe des Vert·e·s ont-ils une ou plusieurs candidatures à proposer à ces nominations ?

Mme Anna Krenger (DA)

Le groupe DA propose la candidature de M. Basil Furrer.

M. Florian Manzini (VER)

Le groupe des Vert·e·s propose la candidature de M. Lionel Moyard.

M. le Président

Le nombre de candidats étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Basil Furrer et M. Lionel Moyard. Y a-t-il des oppositions à ces propositions ?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Basil Furrer et M. Lionel Moyard, élus membres suppléants à la commission des finances (COFIN), et les en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4 Correspondance

M. le Président

J'ai plusieurs correspondances à vous transmettre.

1) Une lettre de démission du Conseil communal de M. Kelvin Kappeler (lu en séance)
annexe 1

2) Un mail de démission de la suppléance de la COFIN de M. Morrachini-Villard (lu en séance)
annexe 2

5 Communication du Bureau

5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Quentin Talon « Rappelons-nous du 9 novembre 1932 ». (Séance de commission le mardi 26 novembre 2024, à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Premier en liste (PLR) : M. Benoît Ruchet

Membres : Mmes Anne Duperret, Claudia Hischenhuber
MM. Mathias Ekah, Claude-Pascal Gay, Vincent Haldi, José Jorge, Tal Luder, Roland Rimaz, Quentin Talon

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6 Communication de la Municipalité

6.1 Relative à une modification de l'application du règlement des zones réservées (RZR) suite à un arrêt de la CDAP du 23 septembre 2024.

6.2 relative à la signature du contrat de partenariat avec la Romande Energie SA pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau thermique et à la constitution de la société MontCAD SA

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En acceptant le préavis No 31/2022 relatif à la réalisation et à l'exploitation d'un réseau thermique, par une société anonyme à créer, vous aviez accepté que la Municipalité finalise les démarches nécessaires à la conclusion de l'accord de partenariat entre la Commune de Montreux et la société Romande Energie SA.

En plus des premiers travaux déjà entrepris autour du 2m2c, des études de réalisation et des démarches commerciales ont déjà été initiées. Cependant, les dernières négociations ont pris plus de temps que planifié.

Par cette communication, la Municipalité vous informe que ces négociations ont été menées à bien et que le contrat de partenariat a été signé en début d'automne. De plus, la création de la société MontCAD SA a été formalisée jeudi 6 novembre dernier.

Le contrat de partenariat prévoit que la Commune de Montreux délègue deux représentants au Conseil d'administration de cette nouvelle société. La Municipalité a confié cette responsabilité à M. Serge Gard, chef du service des finances, et à M. Caleb Walther, Conseiller municipal en charge, notamment, de la politique énergétique communale. La première séance du Conseil d'administration de MontCAD SA aura lieu le 20 novembre prochain.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

7 Rapport des commissions ad hoc

7.1 Sur le préavis No 18/2024 relatif aux comptes 2023 de l'Entente Intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve. (Rapp. Mme Laurence Sierro).

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, c'est à l'unanimité que la CoFin vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 18/2024 de la Municipalité du 13 septembre 2024 au Conseil communal relatif aux comptes 2023 de l'Entente Intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'adopter les comptes 2023 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 67 OUI, 0 NON, 2 ABSTENTIONS.

7.2 Sur le préavis No 19/2024 relatif au budget 2025 de l'Entente Intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve. (Rapp. Mme Laurence Sierro).

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, c'est à l'unanimité que la CoFin vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 19/2024 de la Municipalité du 13 septembre 2024 au Conseil communal relatif au budget 2025 de l'Entente Intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'adopter le budget 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 70 OUI, 0 NON, 0 ABSTENTION.

Mme Claudia Hischenhuber (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remarque à chaque vote qu'il y a des personnes qui ne votent pas, je n'ai jamais vu cela à Montreux, est-ce qu'il y a un problème. Le dernier vote il y avait 2 non votés, l'avant dernier il y en avait 3, une autre fois 5.

M. le Président

À Montreux quand nous ne votons pas, c'est blanc, donc nous ne le voyons pas, cela arrive de temps en temps. Pour le vote que nous venons de faire, cela ne porte pas à conséquence, nous allons faire attention aux prochains votes, je vous remercie d'avoir été attentive à ce point. Lors des prochains votes nous allons voir si cela fonctionne.

7.3 Sur le préavis No 22/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'études de CHF 291'495.35 TTC au maximum pour l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de végétalisation urbaine de Montreux. (Rapp. M. José Jorge).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les Vertes et Verts soutiendront à l'unanimité le préavis municipal relatif à l'étude sur la stratégie et le plan d'action de végétalisation urbaine. Les épisodes de fortes chaleurs étant toujours plus intenses et prolongés, nous espérons que cette étude donnera lieu à des mesures concrètes qui puissent protéger les personnes les plus vulnérables, réduire les îlots de chaleur et renaturer nos centres urbains ainsi que nos cours d'école, comme l'ont demandé mes collègues Mmes Saito et Hischenhuber avec leur postulat et motion respectif. Nous nous réjouissons également que notre exécutif ait prévu de coordonner cette étude avec celle concernant la biodiversité urbaine ainsi que l'élaboration du nouveau PACom. Je vous encourage donc vivement, chères et chers collègues, à accepter ce préavis, et vous remercie de votre attention.

M. Simon Lepêtre (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis nous propose d'octroyer un crédit d'études d'environ 300'000 CHF pour l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action de végétalisation urbaine de Montreux. Face au réchauffement climatique et à l'effondrement de la biodiversité, la végétalisation des espaces offre des solutions concrètes et efficaces. En complément du lac, des

montagnes et des forêts qui entourent la ville de Montreux et lui offrent ce microclimat si délicieux, la végétalisation urbaine peut constituer un complément d'appoint utile pour rafraîchir l'air ambiant, absorber les eaux pluviales et le bruit, favoriser la biodiversité, embellir notre cadre de vie et renforcer l'attractivité de la ville.

Il est à noter que nous ne partons pas de rien. La ville de Montreux est déjà bien végétalisée, elle a obtenu en juin 2023 le label Villeverte Suisse et offre un espace vert accessible à moins de 300 mètres à 99 % des habitants. Les quais, les parcs et forêts sont bien entretenus et nous remercions toutes les personnes qui œuvrent pour cela.

Enfin, si les études, les stratégies et les plans peuvent être utiles pour aller plus loin, nous souhaitons in fine des réalisations concrètes. C'est pourquoi, sans attendre cette planification que nous estimons particulièrement onéreuse au vu du budget communal, nous remercions la Municipalité pour l'attention qu'elle porte dès aujourd'hui aux opportunités de végétalisation urbaine, notamment lorsque des travaux d'ampleur sont entrepris au cœur des centres urbains de Montreux.

Merci de votre attention et merci pour votre soutien à la végétalisation urbaine de Montreux.

Mme Marie-Solène Pham (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste soutiendra, à la majorité, ce préavis et remercie la Municipalité en vue de l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de végétalisation rebondissant ainsi sur l'étude menée et les îlots de chaleur de notre commune. Rappelons qu'il faut considérer la problématique dans son ensemble et non par quartier ou par village, qu'une action globale peut être progressive selon le plan préétabli et permettra la mise en place d'une vraie solution pour la population fragile, tel que nos seniors et nos enfants.

Chaque bout de solution doit être considéré dans un ensemble, chaque action fait partie d'une logique plus large, c'est ce que nous propose la Municipalité et qui, nous en sommes certains, permettra de proposer des stratégies durables et cohérentes.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme l'a souligné mon collègue M. Lepêtre, les quartiers les plus denses de notre commune, notamment près des axes les plus fréquentés et à Clarens, souffrent de la chaleur lors des canicules de plus en plus fréquentes. Le verdissement urbain prend tout son sens, dans ces conditions, mais aussi au quotidien pour embellir l'environnement direct des citoyennes et citoyens qui y habitent et travaillent en ville.

Notre groupe félicite la Municipalité de passer à l'action dans ce domaine.

Nous sommes toutefois étonnés par l'ampleur de l'enveloppe budgétaire demandée pour conceptualiser ce verdissement, près de CHF 300'000.- sont octroyés pour des études, dont une partie de ce montant ira à des spécialistes qui permettront d'établir une demande d'offres à d'autres spécialistes. En effet environ CHF 20'000.- sont dévolus à un appel d'offre, nous sommes pourtant convaincus que nos ressources internes nous permettraient de mener à bien ces démarches.

Tout ceci avant même que le premier arbre soit planté.

Dans une ville comme Montreux, sachant que nos villages par leur dimension et la typologie du bâti, ne sont que peu touchés par cette stratégie, est-ce bien nécessaire de passer entre 1'500 et 2'000 heures d'ingénieurs et spécialistes à scruter essentiellement Clarens et le centre de Montreux avant de passer à l'action?

D'autant plus que la végétalisation des parcelles privées sera réglée par le biais du PACom, en cours d'élaboration avec un budget propre.

Ce que nos citoyens veulent, ce sont des actions concrètes, soit des espaces verts propices à la biodiversité.

Notre groupe aurait préféré qu'une partie de ces montants pour les études soit octroyé à des professionnels du paysagisme pour démarrer le processus de verdissement et de revitalisation de la biodiversité.

Ils sont nombreux à parfaitement maîtriser les principes nécessaires pour réaliser ces opérations, sans qu'il soit nécessaire de leur fournir un plan détaillé de chaque arbre à planter à chaque endroit.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR, à bien des égards, est sceptique sur la manière d'aborder la problématique, mais bien conscient tout de même de l'importance de la thématique, il ne s'y opposera pas.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes alignés avec les propos de mon préopinant. Je trouve que pour un crédit d'étude, c'est déjà cher. Si je pars du principe que le crédit d'étude représente 10% de la dépense prévue, comme c'est à peu près le cas tout le temps, cela veut dire que nous aurons un projet à 2 millions qui viendrait ensuite pour végétaliser le tout. C'est très onéreux, et pour ces raisons, le groupe UDC refusera les conclusions de ce préavis.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pense que le groupe UDC et une partie du PLR devraient s'intéresser de plus près à la problématique du réchauffement climatique et de ces conséquences sur une ville de 20'000 habitants comme le représente la partie du bord du lac de Montreux. Nous avons vu, lors de la séance de commission, des cartes très claires sur des études qui ont été faites sur les niveaux de chaleur atteints à certains endroits et nous constatons que même à Chailly, des niveaux de chaleur absolument inédits sont maintenant constatés.

Oui, la revitalisation végétale de cette agglomération va certainement coûter 2 millions, si ce n'est pas 2, ce sera probablement 3 ou 4 millions, cela va coûter extrêmement cher parce que c'est le seul moyen que nous aurons (en le faisant de manière extrêmement approfondie et sérieuse) si nous voulons, notamment, que nos habitants les plus âgés et les enfants puissent encore supporter certaines journées extrêmement chaudes sur la commune. Par conséquent je pense qu'il ne faut pas s'étonner du coût de ce mandat.

En commission, il y a eu un certain nombre de critiques sur le montant de CHF 250'000.- en un bloc qui se trouve dans le préavis, mais personne, parmi les critiques, n'a véritablement demandé des détails.

A titre personnel, j'ai demandé de savoir combien d'heures il faudrait pour faire cette cartographie, l'inventaire de tout ce qu'il y a à faire, on nous a expliqué en commission, notamment, les problématiques d'arborisation le long des rues, là où passent d'innombrables canaux, conduites de toutes sortes est nous comprenons bien qu'il s'agit d'une cartographie extrêmement complexe et c'est la raison pour laquelle il faudra y passer 1'300 heures, pas 1'500 ou 2'000, mais 1'300 c'est ce qui nous a été dit et ce qui est inscrit dans le rapport.

Par conséquent, il ne faut pas s'étonner que 1'300 heures nous coûtent environ CHF 205'000.-.

Je pense qu'il faut se rendre compte des coûts qui vont être induits par la lutte contre le réchauffement climatique, qui, même au bord du lac, touche notre commune.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour l'UDC il s'agit d'un vote libre et j'accepte les conclusions de ce préavis. Je pense que pour la plupart nous sommes plutôt pour les arbres, ce n'est pas cela le problème, le problème c'est le prix. Comme le groupe PLR l'a très bien dit, nous avons dans la commune, des gens qui seraient très compétents pour faire une partie de ce travail, ce qui nous dérange c'est ce prix élevé pour juste réfléchir où nous allons planter l'arbre.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'espère que M. Gétaz a été bien attentif à mes propos et il l'a été puisqu'il a relevé l'imprécision sur les heures. Le PLR ne s'opposera pas à ce préavis, par conséquent nous prouvons que nous sommes bien conscients de cette problématique et des enjeux qui sont liés, mais comme l'UDC, nous sommes peu convaincus par le prix de ces démarches.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ma part je serai bref, je vous invite à regarder ce qui se fait en matière de végétalisation et arborisation dans d'autres communes, sur des territoires souvent beaucoup plus exigus que notre territoire, y compris notre territoire urbain. Je vous invite également à regarder combien coûte une étude pour une plantation d'arbres et de buissons, car cela représente un immense travail de pouvoir arriver à la finalité. Cela a été relevé, oui les études ont un prix, oui cela va coûter cher de la mettre en œuvre, mais planter un arbre n'est pas aussi simple que d'aller en acheter un dans un garden center à CHF 300.-. Il faut se rendre compte de la mesure de l'investissement que cela va représenter ces prochaines années, après le retour de l'étude et je peux vous dire que l'étude, à mon avis, ne coûte pas si cher par rapport à ce qu'elle permettra de mettre en place.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Effectivement nous avons eu l'occasion de répondre à l'interrogation par rapport au coût qui peut sembler élevé concernant le montant de l'offre

Je rappelle que ce montant de CHF 205'000 est issu d'un marché public et que si les offres sont de ce montant-là, c'est que le travail ne peut pas être fait à moindre coût.

Par rapport au nombre d'heures qui ont été évoquées et sont issues de ce marché public, cela représente un montant de CHF 157.- de l'heure pour des bureaux d'ingénieurs, ce qui ne semble pas à la Municipalité être un montant excessif.

Je tiens également à rappeler, que, par rapport à l'étendue du territoire que cette offre couvre, il est question, non seulement de territoire urbain, mais également des villages des hauts. Effectivement c'est quelque chose qui est en rapport avec l'étendue de notre territoire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. José Jorge (SOC)

En conclusion, c'est à la majorité des membres présents que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 22/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'études de CHF 291'495. 35 TTC au maximum pour l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de végétalisation urbaine de Montreux et de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- Vu le préavis No 22/2024 de la Municipalité du 20 septembre 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'études de CHF 291'495.35 TTC au maximum pour l'élaboration de la stratégie et plan d'action de végétalisation urbaine de Montreux
- Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à élaborer la stratégie et le plan d'action végétalisation urbaine de Montreux, comme dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'études de CHF 291'495.35 TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par des fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
5. de transférer et clôturer les comptes d'attente No 9139.131 « Établissement d'un état des lieux et diagnostic des ilots de chaleur en territoire urbain » et No 9139.149 « Accompagnement à la réalisation de l'appel d'offres relatif à l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de végétalisation urbains » ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 55 OUI, 6 NON, 11 ABSTENTIONS.

7.4 Sur le préavis No 23/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 930'000.- TTC au maximum pour la réfection du ponton situé en aval de la Place du Marché, de la mise à niveau de l'éclairage public, ainsi que pour la mise en place d'un garde-corps amovible afin d'assurer la sécurité des usagers. (Rapp. M. Olivier Mark).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe ML votera à l'unanimité le crédit d'investissement pour la réfection du ponton de la Place du Marché.

Si les coûts financiers dévolus à la réfection des diverses structures paraissent élevés, la commission a obtenu les garanties que ceux-ci sont justifiés et que les services et la Municipalité seront vigilants, une fois les travaux réalisés, afin que les différentes manifestations qui occupent le périmètre concerné respectent les nouveaux agencements, en particulier le marché de Noël dont les différentes structures ont contribué à la dégradation des structures en bois. Les accidents évoqués ont pratiquement tous eu lieu lors de cette période.

L'option de poser des barrières de sécurité le long des deux pontons, présenté comme temporaire, a soulevé de nombreuses critiques en commission. Montreux Libre espère que le projet d'accès au lac, présenté dans le rapport de commission, qui a trouvé un accueil très favorable de la commission, puisse être réalisé le plus rapidement possible, afin que les barrières présentées, quelle que soit l'option esthétique retenue, puissent disparaître au plus vite.

Nous déplorons cependant que le service concerné n'ait pu mener en aval l'étude de projet présenté. Les choix de notre exécutif, à savoir, en l'occurrence la création de nouveaux postes pérennes, en particulier des divers délégués, au détriment d'investissements au sein des services existants, comme celui qui porte ce projet, nous apparaît comme sous doté afin de réaliser, dans des temps acceptables, les différentes démarches liées aux études de ce projet d'accès au lac.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une précision à demander à la Municipalité, au point 1 des conclusions, la dernière phrase indique « *ainsi que pour la mise en place d'un garde-corps amovible afin d'assurer la sécurité des usagers ;* ». Je souhaite savoir à quel point ce sera amovible, à savoir, est-ce que ce sera réalisable par une simple équipe d'employés de la commune ou s'il faut une grue ou un autre genre de matériel.

En plus de cela, je vous annonce que le groupe UDC acceptera les conclusions du préavis, tout en mettant comme phrase finale : « *mais qu'est-ce que c'est moche !* »

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR ne saurait se satisfaire d'une barrière en ce lieu si emblématique de Montreux simplement parce que c'est la réponse stricte à l'application d'un règlement. Il est parfois nécessaire de faire entendre haut et fort le sens politique d'un objet ou d'une situation et d'aller fermement s'en défendre avant qu'un règlement soit appliqué par un service technique qui, certes, honore son rôle, mais qui n'est pas à même de prendre en compte un intérêt supérieur.

Les politiciens des exécutifs, eux, le peuvent et lorsque c'est nécessaire des solutions peuvent être trouvées. Nous appelons avec vigueur à ce que cette situation ne soit que provisoire et que d'autres solutions présentées soient concrétisées dans les meilleurs délais. Avec un goût d'amertume le PLR soutiendra le préavis.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à la question de M. Luder : il s'agit d'un dispositif amovible, ces barrières pourront être montées ou démontées par des professionnels. L'objectif de ce dispositif amovible est de pouvoir avoir une mixité d'utilisation de l'installation, notamment pour les manifestations et en particulier pour le Montreux Jazz qui, comme vous le savez, requière cet espace au bord du lac.

M. Olivier Mark (PLR)

A l'issue des échanges et à l'unanimité, la commission propose au Conseil communal d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- Vu le préavis No 23/2024 de la Municipalité du 20 septembre 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 930'000.- TTC au maximum pour la réfection du ponton situé en aval de la Place du Marché, de la mise à niveau de l'éclairage public, ainsi que pour la mise en place d'un garde-corps amovible afin d'assurer la sécurité des usagers
- Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du ponton situé en aval de la Place du Marché, de la mise à niveau de l'éclairage public, ainsi que pour la mise en place d'un garde-corps amovible afin d'assurer la sécurité des usagers ;
2. de poursuivre les études permettant de concevoir un projet d'accès au lac ;
3. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 930'000- TTC au maximum ;
4. de transférer les soldes et clôturer les comptes d'attente No 9139.141 « Renouvellement platelage Place du Marché » et No 9139.137 « Sécuriser plateforme Place du Marché » ;
5. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 65 OUI, 3 NON, 3 ABSTENTIONS.

M. le Président décide de refaire voter pour voir si tout est en ordre, car il manquait le vote de 5 conseillers. Il propose d'accepter le dernier vote vu le résultat et indique qu'il sera attentif si un vote risque d'être serré.

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Voter 3 fois, moi je n'y arrive pas, nous votons une fois et c'est en ordre. C'est le droit de chacun de ne pas voter et quand il y a une telle majorité je propose de ne pas aller plus loin. Merci.

M. le Président est d'accord avec M. Cardinaux.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce dispositif me pose quand même un problème, parce que nous ne pouvons pas prévoir qu'un vote sera serré avant de l'avoir constaté. Si nous avons un objet où cela risque d'être serré, est-ce que vous prendrez l'initiative de sélectionner le vote nominal ou de le proposer ? Comment ferons-nous ? Car si nous arrivons à un 50/50, moins 1 qui n'a pas voté, cela causera un gros problème.

M. le Président je verrai M. Luder si le cas se présente.

7.5 Sur le préavis No 24/2024 relatif à un renouvellement partiel de l'infrastructure informatique et au remplacement de son système de sauvegarde pour un montant total de CHF 185'000.- TTC. (Rapp. M. Olivier Grand).

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Olivier Grand (VER)

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 24/2024 de la Municipalité du 20 septembre 2024 au Conseil communal relatif au renouvellement partiel de l'infrastructure informatique et au remplacement de son système de sauvegarde pour un montant total de CHF 185'000.00
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'accepter le remplacement des baies de stockage « NetApp » et le serveur pour les sauvegardes pour un montant d'au maximum CHF 175'000.00 TTC ;
2. d'accepter l'achat du logiciel de sauvegarde « Veeam backup » pour un montant de CHF 10'000.00 TTC ;
3. de couvrir tout ou une partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'amortir cette dépense sur une période de 5 ans ;
5. de donner à la Municipalité tout pouvoir pour signer les offres en rapport avec ce préavis.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 72 OUI, 0 NON, 0 ABSTENTIONS.

7.6 Sur le préavis No 26/2024 relatif à la révision partielle des statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera. (Rapp. Mme Stefania La Spada).

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre soutiendra à la majorité ce préavis. La clé de répartition entre les communes membres de l'ASR est le fruit d'un compromis politique de très longue haleine entre les Municipalités respectives.

Ce compromis politique met une charge financière légèrement plus lourde sur notre commune. Avec les communes de Blonay-Saint-Légier et la Tour-de-Peilz qui franchissent le seuil des 12'000 habitants et passent en catégorie 6, comme c'est le cas pour Montreux est Vevey, les charges pour Montreux seront adaptées.

Nous vous proposons d'accepter ce préavis et de rester attentifs à l'évolution des contributions de chaque commune membre.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et chers collègues,

La révision partielle des statuts de l'ASR, et plus particulièrement la répartition des charges entre les communes membres, a suscité au sein de mon groupe diverses réactions. Bien que nous comprenions et ne remettons pas en cause le principe de solidarité entre les communes de notre région, nous nous permettons tout de même de soulever les points suivants.

Tout d'abord, cette nouvelle clé de répartition entraînera très prochainement des charges supplémentaires pour notre commune, budgétées à presque un demi-million de francs pour l'année prochaine. Le coût par habitant pour Montreux et Vevey se montera alors à 385 francs, ce qui est presque 18 francs de plus qu'avec l'ancien modèle de répartition. Et contrairement à Vevey, Montreux n'est pas, du fait de son territoire étendu, une commune-ville. Les habitantes et habitants de nos villages des hauts, qui ne voient pas souvent passer les forces d'intervention de l'ASR, rapportent ainsi 2.3 fois plus d'argent à l'ASR que celles et ceux de Veytaux, où le nombre d'interventions est, proportionnellement à sa population, le plus élevé de la Riviera, comme nous pouvons le lire dans le préavis de l'ASR relatif au budget 2025 et dans le deuxième rapport sur les réflexions concernant la répartition des charges entre les communes.

Ensuite, bien qu'il soit normal que les plus grandes communes contribuent de façon plus importante au financement de l'ASR, il est important de rappeler tout de même que l'attractivité culturelle, événementielle, économique ou encore gastronomique des deux grands centres urbains de la région, où sont concentrées la plupart des interventions de l'ASR, profitent à toutes les personnes de notre région, quelle que soit la commune sur laquelle elles résident. Notre conseil se doit ainsi de défendre les intérêts de Montreux et veiller à ne pas se montrer trop généreux envers les petites communes.

Enfin, les menaces de Blonay – Saint-Légier quant à un potentiel départ de l'ASR ne doivent pas nous déstabiliser. Cette jeune commune, qui est un petit centre urbain à part entière et dont la population est plutôt aisée, bénéficie pleinement des prestations de l'ASR à Vevey et de l'attractivité de cette dernière. L'argument qui consiste ainsi à dire que Sécurité Riviera n'intervient que très peu sur leur territoire communal n'est donc pas recevable selon nous. Néanmoins, nous sommes aussi conscients que cette nouvelle clé de répartition est le fruit de longues et difficiles négociations et que nous sommes peut-être contraints de nous en accommoder.

Au vu de ces différents éléments, une majeure partie des Vert·e·s s'abstiendra au moment du vote. Je vous remercie de votre attention.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le président, Mesdames et messieurs, chers collègues,

Le groupe socialiste rejettera le préavis présenté à la quasi-unanimité pour plusieurs raisons: En premier lieu, pour des raisons liées à la nouvelle répartition financière à charge des différentes communes. Nous comprenons bien le contexte dans lequel ce consensus a dû être trouvé, mais estimons que ledit contexte n'était pas favorable à des discussions et à des négociations sereines et apaisées. La pression exercée par la Municipalité de Blonay-St-Légier en menaçant de quitter l'association a certainement créé un climat délétère et non favorable à un travail de qualité. Les résultats obtenus montrent d'ailleurs que ce sont les moyennes communes qui gagnent le plus, et les grandes qui perdent.

Il n'y a sans doute pas besoin de vous rappeler que, depuis, Blonay-St-Légier est rentrée dans le rang... le rapport de force engagé a manifestement payé.

Ainsi, pour Montreux, sur 2025, et selon les calculs figurants dans plusieurs rapports, ce sont donc environ CHF 400'000.- supplémentaires qui devront être portés au budget, hors augmentation « classique » de participation. Cela dans un cadre budgétaire communal déjà serré. Ça, à titre personnel, je le juge comme particulièrement onéreux...

Le deuxième point qui nous invite à refuser le préavis est lié à la représentation des différentes communes au sein du comité de direction. Avec la proposition mise sur la table ce soir, le Comité de direction compterait, dès le 1er janvier prochain, une délégation municipale pour chaque commune. Aucune pondération liée à la taille des communes n'est prévue dans le fonctionnement du CoDir. Aucune mesure n'est par exemple prévue pour

que la présidence de ce CoDir soit assumée par un représentant des deux plus grandes communes, ce qui pourrait avoir du sens. Cet argument peut certes être pondéré par la répartition au sein du Conseil intercommunal, qui répond lui à une logique partiellement représentative, ou encore par la désignation d'un bureau exécutif, mais il nous apparaît aujourd'hui clair que nous devons revoir la gouvernance de l'association et la représentativité dans toutes ses instances.

Évidemment, nous comprenons que trouver le consensus parfait est difficile, voire impossible. Cependant, c'est bel et bien le contexte dans lequel ont été menés ces débats qui nous font refuser ce soir le préavis Municipal.

Dans tous les rapports fournis, et ils sont nombreux, il est très souvent fait mention de la solidarité intercommunale nécessaire au fonctionnement de l'ASR. Nous avons ce soir le sentiment que ce n'est pas la solidarité qui a gagné, mais bel et bien le rapport de force. Rapport de force par ailleurs exacerbé par des systèmes de représentation au sein des instances qui ne tiennent que trop peu compte des tailles et des participations financières des différentes communes.

En dehors des aspects évoqués, le parti Socialiste tient à rappeler son attachement à l'association Sécurité Riviera que nous ne souhaitons pas remettre en cause. Nous estimons néanmoins que si nous voulons construire une structure plus solide, plus robuste, plus à même de faire face aux défis qui s'ouvrent devant elle, nous devons revoir la gouvernance, la représentativité dans les instances, et trouver une nouvelle clé de répartition financière pérenne et plus équitable.

Si le préavis est refusé ce soir, nous invitons la Municipalité à reprendre le travail le plus rapidement possible avec le CoDir de l'ASR afin qu'une nouvelle proposition de statuts puisse être proposée au début de la prochaine législature. Nous sommes conscients de l'urgence relative à la situation de certaines de nos communes voisines, mais nous sommes certains qu'une solution transitoire pourrait être trouvée, d'ici à créer rapidement une nouvelle base statutaire que nous appelons de nos vœux.

Lesdites négociations pourraient dès lors se dérouler dans un esprit constructif, sans que des pressions de départ soient exercées, puisque le prochain délai pour quitter l'association est fixé statutairement à juin 2029.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Le groupe UDC acceptera les conclusions du préavis. J'aimerais demander à mes collègues, de la gauche, de bien réfléchir aux conséquences d'un vote négatif, parce que, comme cela a été dit, ce sont des heures de travail, et de nombreuses simulations de répartition des clés... Est-ce que nous pouvons dire que c'est la moins pire ou celle qui amorce un changement ? Peut-être qu'il vaudrait mieux accepter ces statuts pour que la cause avance, quitte à revenir uniquement sur la clé de répartition dans un proche avenir.

De « jeter le bébé avec l'eau du bain » serait à mon avis très contreproductif, parce que cela me rappellerait le travail inutile que nous avons fourni pour une certaine fusion qui n'a pas eu lieu... Ne refaisons pas deux fois la même erreur.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Je peux comprendre les propos énoncés, mais je me permets de revenir sur la forme.

Sur la forme, les représentants de Montreux à l'ASR ont été depuis longtemps consultés sur l'avenir qu'il y aura par rapport à cette nouvelle structure et également la situation financière dans laquelle elle se retrouvera.

J'ai l'impression que nous arrivons un peu tard avec les propos de M. Büchler, où on regrette que la commune paie plus cher, certes c'est juste, mais nous revenons à peu près au montant qu'il y avait il y a 3-4 ans, lorsque Blonay-Saint-Légier et la Tour-de-Peilz ne payaient pas autant.

Sans revenir sur le fond, je pense que le Conseil communal doit être juste dans sa manière de travailler. Nous pouvons intervenir au préalable, mais je trouve dommage d'arriver au dernier moment et de dire « non nous ne voulons pas de cette solution ».

Comme l'a rappelé M. Luder, il y a eu pas mal d'heures passées par les représentants montreusiens de l'ASR pour trouver le meilleur consensus.

Nous sommes bien conscients que Montreux est une ville touristique, qui coûte cher, mais nous sommes aussi conscients que Montreux, formée de 21 villages, n'est pas forcément représentée de la même façon au niveau sécuritaire. Dans ce sens, je trouve qu'actuellement, la solution proposée est la moins mauvaise.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Pour répondre à mes deux préopinants, je vous remercie M. Luder, en l'occurrence quand nous prenons des décisions comme celle que nous avons prise lors de notre séance de groupe lundi soir. Ce sont des décisions réfléchies, mesurées et ceci pour un raison très simple, c'est qu'en l'occurrence Blonay-Saint-Légier ayant raté le délai pour sortir de l'ASR sur cette législature, doit attendre 2 ans avant la fin de la prochaine législature, c'est-à-dire juin 2029 pour pouvoir nous redonner un élément de sortie et respectivement pour pouvoir annoncer son départ de l'association Sécurité Riviera.

Cela laisse du temps pour retravailler dans une ambiance et dans un cadre de travail qui sera certainement plus favorable, pour pouvoir discuter sans ces pressions, si ce n'est une certaine forme de chantage que je regrette particulièrement.

M. Hess vous êtes revenu sur l'historique et vous avez raison. Je vous attendais sur ces propos-là, l'historique est effectivement long, mais nous voyons que nous n'avons jamais réussi à trouver de solutions qui conviennent à tout le monde, jusqu'à ce que Blonay-Saint-Légier mette la pression, sorte le préavis de sortie de l'ASR sur le bureau de leur propre Conseil communal et le fasse savoir dans la presse. C'est à ce moment-là que les travaux ce sont accélérés et qu'un consensus a pu se dégager.

Je ne crois pas être quelqu'un qui apprécie particulièrement torpiller les consensus ou compromis qui peuvent être fait en politique, mais des bons compromis, des bons consensus sur des montants aussi importants, c'est quand tout le monde n'est pas vraiment content. Là nous nous retrouvons avec deux communes qui sont particulièrement heureuses de la situation et deux autres qui sont particulièrement déçues de ce qui a été trouvé comme consensus, à mon sens c'est un mauvais consensus et il ne doit pas se faire.

M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Le PLR tient à offrir la meilleur sécurité possible aux citoyennes et citoyens montreusiens, la sécurité dans notre agglomération et dans de nombreuses villes de l'arc lémanique pose un réel problème actuellement, ce n'est pas le moment de tergiverser pour ces dépenses et il faut penser avant tout à offrir le meilleur cadre possible à nos citoyens.

Par conséquent, étant donné que nous avons mis au point un système intercommunal à ce sujet, nous devons être aussi solidaires, faire payer les autres c'est toujours naturellement très tentant, mais dans le cadre du système qui a été mis en place, il faut que nous payions notre part. Nous faisons confiance à nos représentants à Sécurité Riviera pour avoir négocié

ce dossier de manière sérieuse, nous payons notre part et nous offrons à nos citoyens le meilleur cadre sécuritaire possible.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

J'entends bien les propos de l'ensemble du parti socialiste qui a réfléchi à cette situation, j'aimerais apporter quelques précisions et quelques corrections pour que tout le monde ait les bonnes informations.

Tout d'abord il est vrai que cette modification des statuts implique une correction budgétaire pour la commune de Montreux entre 2024 et 2025, d'une somme d'à peu près CHF 450'000. Il faut cependant tenir compte, qu'à l'inverse en 2021, 2022, 2023 et 2024, nous avons bénéficié d'une réduction sur nos budgets de CHF 500'000.-, parce que l'ensemble des communes de Blonay - Saint-Légier et de la Tour-de-Peilz étaient passées dans le coefficient 6. Comme la répartition était toujours la même, Montreux a pu bénéficier d'une baisse de sa contribution qui est passée inaperçue dans nos budgets, mais elle a bien été importante.

L'autre élément important qu'il faut évoquer, c'est que certes il y a eu une pression de Blonay - Saint-Légier au printemps 2024, mais il faut savoir qu'ils étaient intervenus avant la fusion en 2021. Suite à cette demande, le CoDir a beaucoup travaillé sur une nouvelle clé de répartition, car il souhaitait enlever cette problématique des paliers. Le professeur Soguel, éminent spécialiste de ce genre de démarche, a été mandaté, pour trouver une solution qui était beaucoup plus scientifique et qui a été acceptée par les différentes Municipalités. Il a élaboré un nouveau concept de clé de répartition qui a volontairement été présentée sans projection financière par le CoDir, pour demander si tout le monde était d'accord sur le principe. L'ensemble des Municipalités ont accepté le principe de ce nouveau concept, mais quand les évaluations et prévisions pour l'ensemble des communes ont été faites, nous nous sommes aperçus que la clé de répartition était inapplicable, parce qu'elle modifiait de manière très conséquente l'équilibre entre les différentes communes. Le timing était aussi défavorable, car à cette période, il est important de le savoir, la facture policière et la péréquation étaient en train de se recalculer. Il était difficile pour l'ensemble des communes de se projeter sur les conséquences financières avec cette nouvelle clé de répartition, certes plus juste, mais qui posait un problème dans l'équilibre des différentes Municipalités. C'est pour cela que ces différentes solutions présentées au forum des Municipalités n'ont jamais passé la rampe, ceci pour l'ensemble des Municipalités qui n'étaient pas d'accord d'aller dans ce sens.

Une ou deux séances avant que Blonay-Saint-Légier ne mette la pression, nous avons déjà trouvé, au CoDir, la solution que nous vous proposons aujourd'hui. Cette solution a été évoquée il y a plus de 4 ans, mais elle paraissait tellement simpliste, que nous l'avions mise de côté, parce que nous souhaitions au départ, enlever les différents paliers. Cette solution qui est proposée aujourd'hui, ce n'est rien d'autre que de maintenir le consensus politique qui avait été pris en 2007 en classifiant les communes en fonction du nombre d'interventions police et ambulance. Pour rappel les coûts liés au SDIS et à la protection civile, sont quant à eux répartis, entre les Communes, en fonction du nombre d'habitants. À l'époque il y avait eu une clé de répartition qui avait été faite en fonction du nombre d'interventions dans les différents centres urbains : C'était un consensus politique, la seule problématique que nos prédécesseurs n'avaient pas pris en considération, c'est que ces paliers étaient fixes dans les statuts et n'étaient pas adaptés à l'évolution de la population.

C'est la raison pour laquelle la Tour-de-Peilz en passant, en 2021, le cap des 12'000 habitants et montée en catégorie 6. La Commune de Blonay - Saint-Légier en fusionnant

(Blonay était à 4 et St-Légier à 5) est passée à 5 et l'année suivante ils ont passé le palier parce qu'ils avaient 12'000 habitants.

La proposition que nous faisons aujourd'hui c'est de corriger cette inattention de nos prédécesseurs de ne pas avoir mis les paliers de manière évolutive.

Concernant le fait de dire que nous refusons ces statuts et que nous reviendrons par la suite, ce qu'il est important de savoir, c'est qu'aujourd'hui nous avons une nouvelle facture policière et une nouvelle péréquation. Il serait intéressant de vivre 2 ou 3 années de péréquation pour savoir exactement à quelle sauce chaque commune sera mangée et quelle est la recette que chaque ville centre va recevoir des communes périphériques, pour avoir une vision un peu plus claire sur cet équilibre, qui se fait avec les paliers au niveau de l'ASR et de voir si cela se justifie par rapport à la péréquation et aux conséquences de la péréquation.

Ce qui est aussi très important à dire, c'est qu'il en va aussi de la pérennité des institutions intercommunales et de la sérénité au sein des différents Comités et Conseils. Il faut aussi préciser, que la pression qui a été mise par Blonay-Saint-Légier, avec la demande qu'ils ont faite de ne pas tenir compte de la fusion n'a pas été acceptée par le CoDir, c'est-à-dire que la fusion de Blonay-Saint-Légier la positionne en catégorie 5. Ce que nous corrigeons ce soir, c'est le fait que Blonay-Saint-Légier et la Tour-de-Peilz sont passés à 12'001 habitants, parce que globalement dans notre région nous avons une évolution de la population, c'est pour cela que nous voulons corriger ces paliers en fonction de l'évolution de cette dernière. Globalement, pour la commune de Montreux, si nous regardons avant la fusion de Blonay-Saint-Légier et avant que la Tour-de-Peilz ait passé les 12'000 habitants, nous sommes gagnants, avec 1% de la facture globale (environ CHF 50'000.-), puisque la fusion de Blonay et de Saint-Légier est de toute façon une charge supplémentaire pour cette commune. Ils ont décidé de fusionner, ils ont fait leurs calculs et nous estimons au niveau du CoDir qu'ils sont conscients de ceci et qu'il n'y avait pas lieu de changer quelque chose au niveau de la fusion. Ici nous changeons uniquement les paliers liés à l'augmentation de la population.

C'est pour cela aujourd'hui que je vous invite à accepter ce préavis, avec une certaine amertume, car vous avez raison, les habitants des Avants et de Brent, ne sont pas considérés de la même manière que ceux de Jongny ou de Chardonne. Mais cela date de 2007, c'est quelque chose qui est connu et qui doit se corriger, mais nous ne pouvons pas le faire aujourd'hui. Je vous invite à accepter ce préavis pour le consensus que nous avons trouvé et de pousser, avec les éléments évoqués ce soir, le CoDir à poursuivre ces réflexions pour que dans deux ou trois ans, une fois que nous aurons vu quelles sont les conséquences de la nouvelle péréquation et la facture policière, nous puissions rééquilibrer cette clé de répartition entre les communes de manière globale, en tenant compte de la situation des communes, de la péréquation et également de la situation de la sécurité de notre région.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Stefania La Spada (SOC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- Vu Le préavis No 26/2024 de la Municipalité du 30 septembre 2024 au Conseil communal relatif à la révision partielle des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera,
- Vu Le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. D'accepter la révision partielle des Statuts de l'Association de commune Sécurité Riviera et de son annexe, telle que proposée;
2. D'octroyer un effet « rétroactif » à l'entrée en vigueur de la révision précitée, qui est fixée au 1^{er} janvier 2025 ;
3. De prendre acte que la révision des articles 10,19 et 34 des Statuts de l'Association de commune Sécurité Riviera, nécessitera une approbation de la part des Conseils communaux de chacune des communes membres de l'ASR (Blonay-Saint-Légier, Corsier-sur-Vevey, Corseaux, Chardonne, Jongny, Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux et Veytaux).

M. le Président

Avant de passer au vote, qui peut éventuellement être serré, mon intention pour suivre ce qui a été dit tout à l'heure, c'est de ne pas faire revoter. Le système fonctionne, M. Widmer me le confirme, nous allons voter et nous en tenir au résultat.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 34 OUI, 28 NON, 10 ABSTENTIONS.

7.7 Sur la prise en considération du postulat de M. Romain Pilloud « Des rives publiques, un accès au lac et une revitalisation des rives lacustres ». (Rapp. M. Kelvin Kappeler).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre ne soutiendra pas le postulat de notre collègue Pilloud, car celui-ci demande de développer deux objectifs, qui ont certes chacun une légitimité, mais qui sont en opposition presque totale l'un par rapport à l'autre. Chères et chers collègues, qui d'entre vous a déjà vu des couleuvres vipérines le long des quais piétonniers de Montreux, probablement très peu d'entre vous.

Il y a une raison à cela, les couleuvres vipérines ne peuvent pas survivre dans le contexte d'un quai aménagé pour les piétons au bord du lac. Le bétonnage nécessaire, les renforcements pour la sécurité des piétons, mais aussi l'affluence des personnes, les chiens et la pression sur la biodiversité, en général, engendrent la disparition inévitable de ce serpent magnifique, inoffensif et fascinant. Il en est de même pour presque toute la biodiversité qui existe sur les bords du lac, lorsqu'il est aménagé au profit du grand public.

Il y a quelque temps les propriétaires d'une maison, dont le terrain rejoint le lac, ont souhaité modifier un ponton d'accès au lac, la mise à l'enquête a amené les services de protection de la biodiversité à demander des modifications, afin de protéger les couleuvres vipérines qui existent depuis toujours à cet endroit. Les propriétaires ont été soulagés de savoir quelles modifications apporter pour assurer la survie de cette espèce qu'ils connaissaient évidemment, ayant observé la vie de ces couleuvres depuis des dizaines d'années. Ultérieurement, des discussions ont eu lieu pour l'aménagement éventuel d'un chemin piétonnier le long du lac à cet endroit. Les services spécialisés ont bien du admettre que l'éventuelle construction de ce chemin public, signifierait la disparition quasi inévitable des couleuvres à cet endroit.

Mesdames et Messieurs, il faut le dire clairement, si nous voulons préserver ce qui reste de la biodiversité au bord du lac, il est nécessaire de préserver désormais, toutes les zones où la biodiversité existe encore. Que ce soit des terrains privés ou communaux, il est nécessaire de renoncer à tout bétonnage, enrochement stérile et aménagement de sécurité et il faut renforcer au contraire le développement de la revitalisation au profit de la biodiversité.

Une proposition des libres consisterait à encourager les communes et les privés à développer des aménagements au profit de la biodiversité sur une plus large bande de terrain en contrepartie de la renonciation à faire passer un chemin piétonnier.

Les propriétaires auraient une mission nouvelle de préservation plus ambitieuse, voilà qui serait une ambition gagnante. Nous le constatons, la proposition de M. Pilloud, de généraliser l'accès public le long des rives, avec pour conséquences, hélas inévitables le bétonnage et la stérilisation du bord du lac, ne peut coexister avec l'ambition de revitaliser les rives lacustres. Ce sont deux objectifs opposés, nous ne pouvons demander à la Municipalité d'étudier en même temps deux objectifs aussi divergents.

Montreux Libre estime que la priorité doit porter sur la préservation de la biodiversité et pour cette raison, nous vous invitons à refuser le postulat.

Mme Marie-Solène Pham (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le postulat de M. Pilloud met en évidence une problématique qui évoque plusieurs éléments cruciaux : que globalement 87% des écosystèmes lacustres sont insatisfaisants autour du lac Léman dans son ensemble et qu'aujourd'hui, nous ne nous en rendons pas compte, mais les rives communales du lac Léman, sont à près de 100% artificielles, à l'exception discutable de la plage du Pierrier. Le plan directeur cantonal des rives du Léman possède plusieurs objectifs à partir desquels la Municipalité, grâce à ce postulat, pourra proposer un plan d'étude afin d'avoir une vision globale et déployer un plan qui soit en adéquation avec les activités humaines, l'économie locale et la préservation des écosystèmes lacustres. Nous devons considérer l'opportunité de revitaliser les rives montreuusiennes en y intégrant une accessibilité au lac, avec la possibilité d'augmenter la part des rives publiques accessibles à la population, proposé dans le postulat.

M. Michel Posternak (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, et chers collègues,

Au préalable, je déclare mes intérêts: je suis le correspondant pour Montreux de l'Association APRIL, l'Association pour la préservation des rives des lacs vaudois.

Je déplore que M. Pilloud mélange dans son postulat deux objets qui sont incompatibles, voire contradictoires, à savoir la revitalisation des rives d'une part, et l'établissement d'un chemin piétonnier sur les propriétés riveraines d'autre part. Cette incompatibilité a été clairement mise en évidence lors de plusieurs décisions politiques récentes, comme par exemple le rejet par le GC de l'initiative parlementaire Venizelos, où les enjeux de la protection de la Nature ont eu sans nul doute raison de la volonté d'établir un chemin de rive continu sur le littoral vaudois. Les grèves et les enrochements sont en effet des sites de vie et de reproduction de toute sorte d'animaux, dont des oiseaux et des reptiles, et devraient dès lors être laissés intacts, sans bétonnage.

La question de la création d'un chemin de rive piétonnier à Montreux n'est pas nouvelle, bien qu'environ 89% des rives communales soient déjà accessibles, sous la forme de quais spacieux et bien aménagés. Un postulat déposé en 2009 par notre syndic M. Olivier Gfeller, alors conseiller communal, demandait une étude de faisabilité d'un tel projet. La Municipalité d'alors avait répondu avec sagesse vouloir observer l'évolution de la situation à La Tour-de-

Peilz avant de prendre toute décision. Or justement, quel est l'état actuel du dossier des rives à La Tour-de-Peilz ? En dépit de dépenses allouées jusqu'ici par la Municipalité pour divers crédits d'étude, bureaux d'ingénieurs, honoraires d'avocats, tribunaux, etc, et avoisinant les CHF 460'000.-, le projet est actuellement quasiment à l'arrêt. Pour des raisons plutôt de forme que de fond, les décisions du Conseil communal ainsi que celles du Canton concernant le secteur Ouest du projet (La Becque - Portail Blanc) ont été annulées, et doivent être reformulées, tandis que le projet d'aménagement du secteur Est (Portail Blanc - La Maladaire) est pour l'heure suspendu, essentiellement à cause des grandes difficultés techniques de ce secteur.

Si le secteur Est de La Tour-de-Peilz peut être qualifié de très délicat, que pourrait-on dire du tronçon montreusien entre la Maladaire et le Basset ? En fait, ce secteur est encore plus complexe sur le plan technique et politique. Outre le fait qu'il s'y trouve la « Villa Karma », chef-d'œuvre de l'architecte Adolf Loos, qui est un site classé, dont même le jardin ne saurait être modifié par ses propriétaires, la présence de six ports privés situés sur ce secteur, est une difficulté supplémentaire majeure. Enfin, plusieurs habitations se trouvent à moins de 5m du mur d'interface avec le lac. La création d'un chemin piétonnier dans ce cas ne serait pas conforme à un arrêt du Tribunal Fédéral.

Selon moi, la Municipalité montreusienne, qui a eu jusqu'ici la sagesse d'un attentisme parfaitement justifié, devrait se pencher de près sur l'existence ou non d'un intérêt public suffisant et reconnu, notamment en termes de proportionnalité, pour envisager de ne gagner que quelques centaines de mètres de promenade supplémentaires.

Pour toutes les raisons que j'ai invoquées, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à refuser la prise en considération de ce postulat. Je vous remercie de votre attention.

M. Pierangelo Rothenbühler (VER)

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Le lac et ses rives sont un bien commun précieux. Avoir un accès public à l'entier des rives semble donc tomber sous le sens.

Étudier les possibilités de revitalisation d'une partie des rives me semble également judicieux, autant pour le bien être des promeneurs et promeneuses et la beauté du cadre que pour le bien de la biodiversité.

L'exemple de Dorigny à Saint-Sulpice, que je connais bien, est une preuve qu'une revitalisation peut améliorer la biodiversité tout en permettant aux piétons et piétonnes de profiter des rives et d'un meilleur cadre. Cela, sans rester dans l'idée fixe qu'un chemin piéton nécessite de tout bétonner, mais en gardant des sols perméables. Oui, c'est possible! Un autre exemple, peut-être moins connu dans nos contrées, se trouve à Spiez sur les rives du lac de Thoune, où les autorités ont réussi une belle revitalisation des rives qui a encore amélioré la qualité des balades du dimanche le long du lac.

Pour ces raisons je vous encourage ainsi à accepter le postulat.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a quand même des choses incroyables que j'entends dans cette salle et qui ne correspondent absolument pas, ni aux conclusions, ni au contenu du rapport, ni à ce qui a été dit en commission. A entendre certaines personnes dans cette salle, la seule chose que je demande c'est de donner un accès partout, peu importe la situation de la biodiversité et peu importe les solutions qui s'offrent à nous. C'est exactement tout l'inverse de ce qui a été développé dans le cadre de la commission, si vous avez lu le rapport, vous vous en seriez rendu compte. Mon idée est de dire : analysons ce qui est possible, dans le respect

de la biodiversité et si ce n'est pas possible, renonçons à des quais supplémentaires et intéressons-nous prioritairement à la biodiversité. Non il n'y a absolument rien de contradictoire et il y a des choses qui ont été dites et sous-entendues ici que je trouve assez incroyable. Moi, de ce que j'ai compris jusqu'à maintenant par certaines personnes, c'est que soit disant les privés seraient mieux placés pour préserver la biodiversité, mais regarder au bord de notre lac sur les propriétés privées, l'état de certaines de ces propriétés, leur joli gazon bien tondu, leur quai pour bateau abandonné, est-ce que les vipères préfèrent vraiment vivre sur ces ports privés abandonnés ou sur d'autres types d'aménagements qui nécessiterait finalement un peu plus de réflexion et un peu plus de travail.

Enfin je rappellerai chères et chers collègues, que l'association à laquelle M. Posternack a fait référence, l'association APRIL est avant tout une association de défense des propriétaires, avant d'être une association de défense des quais et je tenais ici à le rappeler.

Mme Kyong Won Schärer (DA)

Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,

Le principe du libre accès au lac est ancré dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, dont l'article 3 alinéa 2 lettre c stipule: « les autorités doivent tenir libres les bords des lacs et faciliter au public l'accès aux rives et le passage le long de celles-ci. »

L'accès au lac pour tous et toutes est un vœu partagé par une majorité de commissaires et c'est très certainement aussi le souhait d'un grand nombre de montreusiens et montreusiennes. Il est en effet légitime et souhaitable que la beauté du Léman soit accessible au plus grand nombre, notamment à ceux et celles qui n'ont pas la chance de partir en vacances.

Dès lors, le groupe Décroissance Alternatives demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour qu'il soit possible à la population montreusienne de se promener le long de ses rives, ceci dans le cadre le plus naturel possible. Toutefois, afin d'éviter les mêmes déboires juridiques qu'à la Tour-de-Peilz, les autorités devront tenir compte de manière approfondie de la question de la biodiversité.

Pour ces raisons, le groupe Décroissance Alternatives vous invite à accepter ce postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Kelvin Kappeler (PLR)

En conclusion, la commission recommande à la majorité des membres présents de prendre en considération le postulat de M. Romain Pilloud intitulé « Des rives publiques, un accès au lac et une revitalisation des rives lacustres » par 7 oui et 2 non.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 37 OUI, 35 NON, 0 ABSTENTION.

8 Préavis de la Municipalité

8.1 No 27/2024 relatif au budget ordinaire pour 2025. (Séance de la commission des finances le mardi 5 novembre 2024 à 19 h 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens).

Première en liste (PLR) : Mme Laurence Sierra

Membres : COFIN

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.2 No 28/2024 relatif au budget 2025 du Fonds culturel Riviera.
(Séance de la commission le jeudi 31 octobre 2024 à 19 h 00, à Jongny).

Premier en liste (PLR) : M. Pierre-André Spahn

Membre : M. Philippe Morier-Genoud

Suppléant : M. Christian Fürst

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.3 No 29/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 225'000.- TTC pour la participation financière de la Commune de Montreux au remplacement d'une conduite d'eau potable du Service Intercommunal de Gestion (SIGE) à la route de la Saussaz à Chailly.
(Séance de la commission le lundi 25 novembre 2024 à 19 h 00, à la rue de la Gare 30, à Montreux).

Premier en liste (VER) : M. Olivier Blanc

Membres : Mme Anne Duperret

MM. Yvan Aubord, Alain Delseth, Mathias Ekah, Jean-Marc Forclaz, Vincent Haldi, Dominik Hunziker, Antony Huys, Pierre Loup

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9 Postulats, motions et propositions

M. le Président

Je tiens à remercier M. Morier-Genoud qui a parfaitement appliqué la demande faite lors de ma première séance au mois de septembre. Le texte de la motion est parvenu suffisamment à l'avance, et je vous informe que tant le bureau du conseil communal que la Municipalité ont été d'avis que la motion était recevable.

Le motionnaire souhaite, conformément à l'art.104 al. 2 let b un renvoi direct à la Municipalité.

Je vais donc faire voter le renvoi direct en Municipalité. Si ce renvoi est accepté par la majorité de ce conseil, alors l'affaire est entendue. Si le renvoi est refusé, je demanderai si 5 membres au moins soutiennent un renvoi en commission.

9.1 Motion de M. Philippe Morier-Genoud relative à l'établissement d'un règlement communal sur les transports scolaires.

M. Philippe Morier-Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a plus de 20 ans, la démarche de désenchevêtrement des tâches dévolues au Canton et aux Communes attribuait la responsabilité du financement des transports scolaires aux communes.

Par transports scolaires, on entend ceux qui ont lieu sur temps d'école (pour qu'une classe puisse se rendre à la piscine par ex.) et ceux, individuels, qui permettent aux élèves de se rendre de leur domicile au lieu d'enseignement.

La « Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) » dans son article 28, détermine le cadre dans lequel les transports scolaires s'inscrivent et particulièrement leur gratuité pour les élèves. Dans son alinéa 4, il est indiqué qu'un règlement cantonal en fixe les modalités.

Ce règlement cantonal, le « Règlement sur les transports scolaires (RTS) » stipule clairement, à son article 4, que la Commune doit édicter un Règlement découlant de celui du Canton. A Montreux, le RTS n'est pas respecté puisqu'aucun règlement n'a été édicté. Il n'existe que des « conditions générales » élaborées par le «Bureau communal des écoles (BCE)».

Afin que la Loi cantonale et son Règlement soient respectés, cette motion demande qu'un véritable règlement soit élaboré par Montreux. Ce règlement, qui formalisera un texte communal légalement adéquat, devra être soumis au Conseil communal sous forme de préavis. Le Conseil aura alors toute latitude de l'examiner, le discuter, voire l'amender.

Dans ces conditions, il n'apparaît pas pertinent que cette motion soit examinée à ce stade par une commission ad hoc, puisque le principe d'un règlement ne se discute pas. Mais le contenu de celui-ci le sera, puisqu'une commission sera nommée lors du dépôt du préavis relatif au règlement.

En conséquence, dans le respect de la possibilité de renvoyer directement une motion à la Municipalité, selon l'article 104, l'alinéa 2b du règlement de notre Conseil, je demande la prise en considération immédiate de cette motion et sa transmission à la Municipalité.

M. le Président

Je vais faire voter le renvoi direct en Municipalité. Si ce renvoi est accepté par la majorité de ce conseil, alors l'affaire est entendue. Si le renvoi est refusé, je demanderai si 5 membres au moins soutiennent un renvoi en commission.

Je vais faire voter pour celles et ceux qui souhaitent renvoyer directement cette motion en municipalité.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme le disait M. Morier-Genoud, c'est à la commune de fixer les règles, il y a le droit supérieur qui doit fixer certaines choses, personnellement je ne m'oppose pas du tout à ce renvoi directement en Municipalité. Cette dernière préparera un texte et le Conseil communal sera juge pour savoir ce qu'il veut mettre en pratique. J'accepte cette demande de renvoi direct.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité ne s'oppose pas à ce que cette motion lui soit renvoyé directement, étant donné qu'il n'y aurait quasiment pas de discussion sur la possibilité de l'adopter si une commission était nommée, car nous devons faire ce règlement.

En revanche, plus tard, il sera possible, non seulement de discuter en commission, mais également d'amender le règlement une fois qu'il sera présenté devant ce Conseil.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE du renvoi de la motion en Municipalité

La motion est renvoyée en Municipalité par 56 OUI, 2 NON, 9 ABSTENTIONS

9.2 Postulat de Mme Stefania La Spada sur les moyens à disposition des autorités communales pour atténuer l'augmentation des loyers dans la Commune de Montreux.

Mme Stefania La Spada (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers Collègues,
Depuis plusieurs années, la commune de Montreux est confrontée à une hausse continue des loyers, rendant l'accès au logement de plus en plus difficile pour certaines catégories de la population. Cette situation touche particulièrement les jeunes familles, les personnes âgées ainsi que les ménages à revenus modestes, réduisant ainsi la diversité sociale au sein de notre commune.

Afin de garantir un accès équitable au logement et de prévenir l'exclusion de certains résidents en raison de l'augmentation des loyers, il est essentiel que la Municipalité explore les outils à sa disposition pour agir, de manière directe ou indirecte, sur cette problématique. Le marché immobilier de Montreux représente un enjeu central pour la diversité et la qualité de vie de notre commune. Il est donc indispensable que la Municipalité examine toutes les options à sa portée pour garantir un marché locatif équilibré et limiter les hausses de loyers, tout en respectant les cadres législatifs en vigueur.

C'est pourquoi, par ce postulat, nous demandons à la Municipalité de présenter un rapport au Conseil communal sur la situation du logement à Montreux, avec un focus particulier sur le marché locatif. Ce rapport devrait également exposer les intentions et marges de manœuvre dont dispose la Municipalité pour intervenir dans ce domaine.

Il s'agira notamment d'identifier les possibilités d'action de la commune pour atténuer la hausse des loyers, tout en restant conforme aux cadres législatifs cantonal et fédéral.

Je propose que l'étude de ce postulat soit renvoyée à une commission ad hoc, afin d'examiner les solutions possibles et d'approfondir les réflexions sur les mesures à envisager pour freiner la hausse des loyers dans notre commune.

M. le Président

La postulante demande que sa proposition soit renvoyée à une commission pour étude et rapport. Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission ?

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

10 Interpellations

10.1 Réponse à l'interpellation de M. Samuel Roch intitulée « Convention avec la Commune de Veytaux, état des lieux ».

M. Samuel Roch (PLR) remercie pour les réponses apportées qui le satisfont.

10.2 Réponse à l'interpellation de M. Pierre Loup intitulée « Appel à un geste de solidarité ».

M. Pierre Loup (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Madame Pellet,
la réponse à mon interpellation m'a réjoui à plusieurs titres:

- 1° d'abord par la profonde compassion de la Municipalité à l'égard de toutes les victimes civiles de la guerre du Proche-Orient.
- 2° ensuite par l'établissement d'une aide financière pour l'aide aux pays émergents et en développement. Cette ouverture sur une aide au-delà de nos frontières marque une solidarité bienvenue, dont nos montreusiens d'origine étrangère peuvent se réjouir, qu'ils soient du Proche-Orient (et il y en a) ou d'ailleurs (comme de Turquie ou d'Ukraine par exemple).
- 3° enfin, vu ma démarche précise en faveur des victimes de la guerre au Proche Orient par le lien de la chaîne du Bonheur, je vois que 1'000.- ont déjà été versé en 2024.
Pour ce bel effort, je félicite la Municipalité. Certes ma proposition de don de 9'300.- qui se voulait symboliquement rattachée à la dépense pour le ponton, dépasse le budget alloué pour cela à la Municipalité, ce que j'ignorais.

Tout comme j'ignore encore, et vous tous aussi les situations d'aide d'urgence qui pourraient apparaître d'ici la fin de l'année et qui exigeraient une aide d'urgence pour par exemple, l'Ukraine, ou Brienz ou toute autre situation de crise.

Néanmoins, si je compte bien, seuls 2'000.- sur les 9'000.- alloués à cet effet à la Municipalité, ont été dépensés en 2024.

Sur les 7'000.- restant, permettez-moi de faire le vœu que la Municipalité n'oublie pas, malgré tout, les civils de la guerre au Proche-Orient

Peut-être qu'il ne restera rien des 7'000.- d'ici le 31 décembre, vu qu'il faut laisser d'ici de la marge à la Municipalité pour gérer le solde au plus près des besoins qui se présenteront. Néanmoins, l'urgence que je mentionne, à savoir l'aide aux victimes civiles de la guerre au Proche-Orient, perdure, voir s'amplifie de jour en jour. C'est pourquoi je fais ce vœu.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite déposer une résolution à l'interpellation.

Résolution

Le conseil encourage la Municipalité à rester neutre par rapport à la distribution d'une aide en faveur des victimes de la guerre au Proche-Orient en répartissant à parts égales les dons éventuels entre Israël, Gaza et le Liban.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a aussi la guerre en Syrie, dans une partie de la Turquie, nous n'allons pas commencer à faire une répartition, c'est à la Municipalité de regarder quelles sont les demandes pertinentes, etc. Car si une des parties, de cette espèce de répartition, ne fait pas de demande, est-ce que nous avons le droit de distribuer les autres parties ? Pour moi cela n'a aucun sens. La Municipalité a encore CHF 7'000 à dépenser, nous allons les laisser faire ce qu'il faut, ils sont élus par le peuple pour savoir juger d'une telle responsabilité.

M. le Président

Je n'aimerai pas que la discussion s'embrace sur ce sujet-là, nous avons compris les enjeux, je laisse la parole à ceux qui la demande et nous voterons la résolution.

M. Fabrice Yerly (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai pas très bien compris la notion de neutralité, pour moi cela ressemble plutôt à de la politique d'arrosoir de dire que nous allons distribuer à untel ou untel, sans juger des besoins. Je vous invite à rejeter cette résolution.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je précise que la demande initiale de l'interpellateur était d'apporter une aide à Gaza dans le contexte de la guerre au Proche-Orient qui les concerne. La Syrie et la Turquie ne sont pas l'objet de guerres récentes auxquelles l'interpellation se réfère, mais des guerres de longue durée dans le Proche-Orient, cependant ce n'est pas l'objet de l'interpellation.

Mme Anna Krenger (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie les deux conseillers qui ont précédé M. Luder pour leurs prises de parole, c'est exactement ce que je voulais dire et nous avons aussi parlé des victimes au Proche-Orient.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour la Municipalité la résolution n'a pas lieu d'être, parce que nous faisons déjà cette répartition en donnant à la chaîne du bonheur, cette dernière équilibre entre les gens qui en ont besoin au Proche-Orient. De plus, je tiens à préciser, que nous ne sommes pas à CHF 7'000, mais à moins de CHF 5'000, parce qu'il y a eu d'autres situations de crises, aussi en Suisse et qu'actuellement, il y a l'Espagne qui demande de l'aide, nous avons d'autres malheurs qui arriveront peut être en Suisse avec Brienz. Par conséquent, effectivement, jusqu'à la fin de l'année, nous allons répartir la somme que nous avons le droit d'utiliser.

VOTE Résolution de M. Tal Luder

Le conseil encourage la Municipalité à rester neutre par rapport à la distribution d'une aide en faveur des victimes de la guerre au Proche-Orient en répartissant à part égales les dons éventuels entre Israël, Gaza et le Liban.

La résolution est refusée par 57 NON, 5 OUI, 6 ABSTENTIONS

10.3 Réponse à l'interpellation de M. Olivier Grand intitulée « Favoriser le recrutement de cheffes de services ».

M. Olivier Grand (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse. Je suis heureux d'entendre qu'en comparaison avec 2019, aujourd'hui 50% des cadres sont des femmes. Mais tout de même, 100% des chefs de service sont des hommes. Dans la réponse qui est donnée, j'ai le sentiment d'un certain fatalisme et qu'une réflexion n'a pas été faite pour aller à l'encontre des stéréotypes de genres.

10.4 Interpellation de Mme Anna Krenger : « Décal'quai, une association et un patrimoine à sauver ? »

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

Mme Anna Krenger (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je précise que cette interpellation est également soutenue par le PS.

L'année dernière notre collègue Olivier Raduljica interpellait la Municipalité quant à la situation précaire dans laquelle est l'association Decal'quai suite au projet immobilier des propriétaires.

Depuis, le bail de l'association a été résilié en septembre 2024 avec pour motif la construction. La préservation de ce lieu culturelle important pour notre commune est ainsi ébranlée ainsi que celle d'un bâtiment historique.

Nous posons donc les questions suivantes à la Municipalité :

1. L'association Decal'quai vous a fait parvenir un rapport d'un architecte du patrimoine qui retrace l'histoire particulière de ce bâtiment, ainsi qu'un recueil d'arguments légal-réglementaire qui justifieraient un refus du permis de construire. Comment se positionne la municipalité par rapport au projet de construction actuel, et que pense-t-elle des arguments de refus proposé par l'architecte du patrimoine ?
2. L'année passée la Municipalité était dans l'attente du rapport CAMAC du canton. Le rapport a-t-il été reçu et si oui, quel en sont les conclusions ?
3. La résiliation du bail étant signée (avec un délogement en septembre 2025), la Municipalité a-t-elle prospecté de nouveaux lieux pour pouvoir reloger l'association si le projet des propriétaires devait aboutir ?
4. Est-ce que l'arrêt du 23 septembre 2024 de la Cour de droit administratif et public a un impact sur la zone réservée concernée par la construction ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Madame l'interpellatrice,

En préambule :

Le projet de « Transformation et surélévation d'un bâtiment existant avec création de logements et réaménagement des surfaces d'activités et parking existants » du bâtiment rue de la Rouvenettaz 1 a fait l'objet d'une mise à l'enquête courant du 27 mai au 25 juin 2023. Cette mise à l'enquête n'a suscité aucune opposition. De plus, à ce jour, le service de l'urbanisme n'a pas soumis le dossier pour décision à la Municipalité.

La Centrale cantonale des autorisations en matière de construction (plus connue sous l'acronyme CAMAC) a émis sa détermination le 23 septembre 2024, avec un préavis négatif. Au vu de cette détermination, la Municipalité de Montreux aura pour obligation de refuser le permis de construire, une fois le projet de décision à l'ordre du jour d'une de ses séances. Suite à ce retour et avant d'inviter la Municipalité à formaliser ce refus, le service de l'urbanisme a rencontré les requérants pour les informer de la situation et dans le but d'esquisser les suites possibles pour le projet. Une réponse de leur part est encore attendue.

Rappelons par ailleurs que les relations contractuelles entre l'association Décal'quai et les propriétaires du bâtiment Rouvenettaz 1 restent du ressort du droit privé, en particulier s'agissant des questions relatives au bail.

1. L'association Decal'quai vous a fait parvenir un rapport d'un architecte du patrimoine qui retrace l'histoire particulière de ce bâtiment, ainsi qu'un recueil d'arguments légalo-réglementaire qui justifieraient un refus du permis de construire. Comment se positionne la Municipalité par rapport au projet de construction actuel, et que pense-t-elle des arguments de refus proposé par l'architecte du patrimoine ?

Le service de l'urbanisme a bien réceptionné les deux documents susmentionnés en septembre 2024.

Concernant le caractère historique du bâtiment et de son environnement, rappelons que le service de l'urbanisme travaille en étroite collaboration avec la section Monuments & Sites de la Direction générale des immeubles et du patrimoine de l'État de Vaud, en particulier pour les projets situés dans un périmètre de l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). En l'occurrence, le dossier a fait l'objet de plusieurs échanges entre les architectes du projet, le service de l'urbanisme, et le conservateur des Monuments et sites.

Du point de vue patrimonial, on relèvera que le bâtiment n'est pas noté au sens du Recensement architectural et ne fait donc pas l'objet d'une protection particulière. Il s'inscrit toutefois dans un périmètre ISOS avec objectifs de sauvegarde A « sauvegarde de la substance ».

La Municipalité n'a pas pris position au sujet des arguments avancés dans les documents transmis par l'Association Décal'Quai, dans la mesure où elle n'a pas encore été consultée et que le préavis négatif de la CAMAC la contraint à refuser le permis de construire.

2. L'année passée la Municipalité était dans l'attente du rapport CAMAC du canton. Le rapport a-t-il été reçu et si oui, quel en sont les conclusions ?

Comme indiqué en préambule, la synthèse CAMAC a été transmise le 23 septembre 2024 et préavise négativement le projet.

3. La résiliation du bail étant signée (avec un délogement en septembre 2025), la Municipalité a-t-elle prospecté de nouveaux lieux pour pouvoir reloger l'association si le projet des propriétaires devait aboutir ?

Consulté lors des discussions précédentes, le service des domaines et bâtiments, sport a passé en revue les bâtiments en mains communales. Il en découle que la commune ne dispose manifestement pas de locaux compatibles avec les besoins de l'association Décal'quai.

4. Est-ce que l'arrêt du 23 septembre 2024 de la Cour de droit administratif et public a un impact sur la zone réservée concernée par la construction ?

L'arrêt de la cours impacte effectivement cette partie de territoire, la parcelle étant située en Zone urbaine au sens du PGA 1972. Si la double réglementation n'exclut pas la transformation du bâtiment, l'analyse menée par le service de l'urbanisme confirme que le projet déposé à l'enquête publique n'aurait pas été conforme à la double réglementation.

Mme Anna Krenger (DA)

Je vous remercie pour vos réponses et j'espère que des solutions pourront être trouvées pour préserver les activités de Decal'quai.

10.5 Interpellation de Mme Claudia Hischenhuber : « Un coup de pouce pour devenir championne de participation »

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

Mme Claudia Hischenhuber (VER)

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, chers collègues.

En préambule, je précise que cette interpellation est corédigée avec M. Romain Pilloud, conseiller communal socialiste.

Nous le savons, notre commune n'excelle pas par son taux de participation lors de votations ou des élections, aussi bien au niveau cantonal, fédéral ou même communal. On est souvent le cancre du district.

En 2020, notre conseil a accepté le postulat de Romain Pilloud "Et si Montreux devenait la championne du taux de participation ?" qui relevait cette problématique et esquissait quelques solutions possibles, non-exhaustives.

Dans la communication de février 2024 à propos de l'état des postulats la Municipalité écrit: « ... il sera ensuite possible d'entamer les discussions envisagées avec la commission « communication et organisation du Conseil communal » (CCO) durant l'année 2024. La Municipalité sera en mesure de répondre au postulat d'ici au 31 décembre 2024. »

Etonnamment, une des propositions du postulant n'a pas été discuté dans le rapport de commission, c'est-à-dire, la proposition de pré-affranchir les enveloppes de vote, je cite : « le montant à payer soit faible n'y change rien, beaucoup ne votent pas s'ils doivent payer l'affranchissement de l'enveloppe. C'est non seulement le prix, mais le fait d'avoir un timbre à la maison, au bon moment, qui vont influencer le choix de voter. »

Le fait que peu de personnes ont encore des timbres à la maison s'est encore accentué au cours des 4 dernières années avec la numérisation galopante de notre quotidien. C'est l'effort de se procurer un timbre d'1.20 CHF qui va peser dans la décision de voter, c'est-à-dire de pouvoir glisser son bulletin de vote dans la boîte aux lettres près de chez soi. Ainsi, l'affranchissement offert augmente généralement le taux de mobilisation pour les élections, comme les études réalisées en Suisse sur la question le démontrent.

Force est de constater que dans 9 cantons le vote par correspondance est gratuit depuis longtemps et que certaines communes dans d'autres cantons ont introduit le vote gratuit, comme la ville de Fribourg.

D'autres propositions complémentaires du postulant attendent également aujourd'hui réponse, et il semble étonnant que la CCO soit la commission compétente alors que plusieurs mesures semblent plutôt être de compétence municipale.

Nous nous permettons donc de poser les questions suivantes :

1. Avez-vous étudié la possibilité de pré-affranchir les enveloppes ou de payer le port des enveloppes envoyées ?
2. Quand est-ce que vous envisagez un contact avec la CCO et sous quelle forme ?
3. Dans quelle mesure la CCO peut traiter la proposition de pré-affranchir les enveloppes voir de payer l'affranchissement des enveloppes envoyées sans timbre, vue la mission de cette commission permanente (Art.87 du Règlement du Conseil Communal) ?
4. De manière générale, il semble que l'étude de propositions pour renforcer le taux de participation ne sont, en grande partie, pas du ressort de la CCO mais de la Municipalité. Comment la Municipalité pense-t-elle étudier l'ensemble des aspects évoqués par le postulant et la commission ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses

M. Olivier Gfeller, Syndic La Municipalité répondra par écrit.

10.6 Interpellation de M. Roland Rimaz : « À pied, cheminer à Montreux, c'est comment ? »

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

M. Roland Rimaz (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Celles et ceux qui me connaissent savent combien j'aime marcher. Je vous invite toutes et tous à m'accompagner pour une balade virtuelle qui prendra quelques minutes seulement. Les monts, les forêts, les alpages de notre commune sont magnifiques et de nombreux chemins permettent de ravir les sens des baladeurs ! Et dans les environs de la ville, alors c'est comment ? C'est bien aussi, mais ça dépend où ! Parfois la prudence, la grande prudence voire le goût du risque s'imposent.

Prenez la boucle des dix kilomètres de Helsana trails. Vous vous rendez en transport public à La Saussaz, ici vous pouvez aussi parquer votre voiture. Munis de bonnes chaussures vous rejoignez le beau village de Chailly et plus tard vous traversez le magnifique village de Chernex et cheminez en direction de Brent. Vous empruntez la route de Plantières et vous devez traverser la route du Zéphire. Dans le rapport de commission sur le préavis 38/2018 pour un crédit d'investissement de 2'770'000.- CHF pour notamment la création d'un trottoir et la réfection de la chaussée de la route du Zéphire on peut lire, je cite : « Un commissaire propose la création d'un passage piéton reliant les deux parties de la route de Plantières de part et d'autre de la route du Zéphire, puisque ce cheminement est fréquenté par de nombreux promeneurs. La Municipalité prend note et va voir ce qu'elle peut faire ». Le municipal PLR concerné a quitté ses fonctions et l'engagement de la Municipalité pour voir ce qu'elle peut faire est tombé aux oubliettes. Reprenons notre cheminement, vous ne voulez pas poursuivre la boucle des dix kilomètres et désirez rejoindre la gare de Fontanivent. Alors, pour descendre vous empruntez le trottoir qui borde la route du Zéphire côté lac. Peu avant un virage serré, qui bouche la vue, le trottoir change de côté. Vous devez donc traverser la route dont la réfection a coûté 2'770'000.- CHF mais, comme plus haut, pas trace du moindre passage piétons ni d'un quelconque panneau !

J'ai une autre belle balade à vous proposer. Cheminer de la gare de Montreux en direction de Brent en empruntant la route des Colondalles. Une distance de 3 km ½ en pente douce. Le trottoir vous permet de cheminer en sécurité et d'admirer de jolies villas entourées de jardinets soignés. Petit à petit vous prenez de l'altitude et la vue de plus en plus magnifique sur le lac s'ouvre à vous tel un fjord norvégien. Oups, une verrue architecturale, incrustée, immuable, on finirait par l'oublier, trône entre deux villas. Désolé, je m'é gare, ce n'est pas là l'objet de mon interpellation. Vous poursuivez donc le chemin sur la route des Colondalles, vous arrivez sur le replat et admirez les vignes et Le Châtelard, ancrés là depuis des siècles pour arriver à la hauteur de la route de la Combe que vous traversez sans passage piétons. Poursuivez encore votre chemin et voyez au loin le village de Brent. La route des Colondalles prend fin et abouti sur la route de Brent. La vitesse est illimitée. Le trottoir va mourir quelques dizaines de mètres plus bas. Le poète Gilles disait que la Venoge offre même à ses badauds des visions de Colorado. Ici, rien de tel mais un petit air d'Amérique tout de même. Ici, c'est le règne de la bagnole et le début du cauchemar pour le piéton. Aucune sécurité n'est prévue pour ce citoyen ! Il reste plus qu'à traverser à ses risques et périls ! La condition, avoir bon pied et bon œil de caméléon et être alerte pour traverser d'un bon pas. Bon me direz-vous, il y a qu'à prendre les transports publics ! Très bien, à l'endroit dans le sens de la montée un magnifique arrêt de bus. La halte Combe vous permet de

descendre sur une surface de 57m carré, bordée d'un talus et de deux zones végétalisées. Ceci, sans un trottoir pour vous échapper. Un soubassement pour faciliter la descente de votre poussette ou de votre chaise roulante. Si vous voulez traverser la route vous vous retrouvez devant les mêmes risques évoqués il y a peu ! Si vous renoncez à traverser, une alternative est possible : Faire le pied de grue et attendre le passage du prochain bus 30 à 60 minutes selon la période de la journée. Pas l'ombre d'un siège pour patienter.

Bon, on arrête là la balade et je pose mes 6 questions.

Questions :

1. Les lieux d'améliorations possibles évoqués dans cette interpellation incombent-ils tous à la responsabilité de notre commune ? Si ce n'est pas le cas, notre commune peut-elle agir auprès de l'instance responsable ? Pouvez-vous préciser lesquels sont de la responsabilité communale et lesquels dépendent d'une autre instance et laquelle ?
2. Les problématiques soulevées vous semblent-elles pertinentes dans le sens d'une meilleure protection des piétons ? Si non pourquoi ?
3. Dans quels délais pouvez-vous apporter les corrections nécessaires ?
4. Le budget prévu pour le crédit d'investissement 38/2018 n'était-il pas suffisant pour peindre deux passages piétons sans îlot sur la route du Zéphire ?
5. Combien coûte des passages piétons sans îlot pour 6, 7, et 13 mètres de long
6. Sur les hauts de la commune, bien d'autres problèmes de mobilité piétonnière existent. Le délégué à la mobilité sera-t-il mandaté pour analyser cette question, informer la Municipalité et le Conseil de ses observations et proposer des améliorations concrètes ? Et, si oui dans quel délai ?

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

La Municipalité prend bonne note de vos préoccupations et de vos questions qui ont trait à des aspects divers, relatifs tant aux procédures, qu'à la vision et la planification relative à la mobilité routière et piétonne. Enjeu majeur auquel la Municipalité est très attentive.

Comme vous l'esquissez justement, une grande partie des demandes exprimées sont relatives aux routes cantonales dont la gestion ne dépend pas de notre commune ou doivent à minima répondre à des normes routières et d'aménagements stricts, soumises elle aussi à approbation cantonale.

Dès lors une réponse écrite sera apportée à la présente interpellation.

M. Roland Rimaz (SOC)

Je remercie la Municipalité pour sa réponse et je me réjouis des suites que nous aurons en termes d'informations et de cas concret.

10.7 Interpellation de M. Christian FÜRST : « Consommation d'eau potable des divers services de la Commune de Montreux et modification du tarif par le SIGE »

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

M. Christian FÜRST (ML)

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Monsieur le Président, chères et chers collègues,

Dans le cadre de l'augmentation du prix de l'eau potable par le SIGE, il a également été mentionné qu'à partir de 2026, les communes ne pourront plus bénéficier de tarifs

préférentiels pour leur consommation d'eau, c'est-à-dire pour leurs propres services. J'ai donc les questions suivantes :

1. Quelle est la consommation annuelle totale en m³ d'eau potable des divers services de la Commune de Montreux, fournie par le SIGE (et non celle de la population montreuusienne) ?
2. Quel est le montant annuel facturé par le SIGE à la Commune pour la consommation d'eau potable, et quelles catégories bénéficient actuellement de tarifs préférentiels ? Quel sera l'impact sur la facture communale de l'augmentation des tarifs du SIGE ?
3. Quelle est la consommation annuelle d'eau des fontaines publiques de la commune de Montreux, fournie / facturée par le SIGE ?
4. Les espaces verts et les plantations de la commune de Montreux sont-ils irrigués avec de l'eau potable fournie par le SIGE ? Si oui, quelle est la consommation annuelle d'eau pour l'arrosage des espaces verts et des plantations ?
5. L'eau potable fournie par le SIGE est-elle utilisée pour le nettoyage des infrastructures telles que les rues, les places publiques, etc. ? Si oui, quelle est la consommation annuelle d'eau pour ces activités ?
6. La commune de Montreux dispose-t-elle déjà de mesures ou de projets visant à réduire sa consommation d'eau potable, par exemple en utilisant l'eau du lac, l'eau de pluie ou d'autres sources alternatives pour l'arrosage des espaces verts, le nettoyage des infrastructures, etc. ?

M. Caleb Walther, Municipal La Municipalité répondra par écrit.

10.8 Interpellation de M. Mathieu Ehinger : « Quid de l'utilisation du site de l'hôpital par l'EVAM »

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

M. Mathieu Ehinger (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues, La mise à l'enquête cet été du changement d'affectation du site de l'hôpital, désormais destiné à l'accueil de réfugiés sous la gestion de l'EVAM, soulève des questions de planification pour notre commune et pour les projets que nous envisageons pour cet espace stratégique.

L'une des préoccupations principales est celle de la disponibilité future de ce site. L'occupation actuelle par l'EVAM, si elle devait se prolonger, pourrait limiter la flexibilité de la commune pour récupérer l'usage complet du lieu et y implanter des projets communaux. Il est crucial d'éviter une affectation qui pourrait à terme restreindre notre marge de manœuvre pour des aménagements de longue durée au service de la population locale.

Par ailleurs, dans la communication du 1er juin 2022 relative à l'accueil de réfugiés, il était précisé que cette installation serait temporaire et ciblerait principalement les réfugiés ukrainiens. Or, il semble que les personnes accueillies sur le site proviennent en majorité d'autres nationalités. Ce changement de situation interroge quant à la pérennité de l'occupation du site par l'EVAM.

Enfin, les besoins de relocalisation de services communaux, notamment le service des travaux et le service de l'urbanisme, se font de plus en plus pressants. Si les oppositions au projet de collège sont effectivement en passe d'être levées, le site de l'hôpital est fortement envisagé pour accueillir ces services, à condition que l'espace puisse être récupéré en fonction des besoins de la commune.

À la lumière de ces éléments, je me permets de poser les questions suivantes à la municipalité :

1. Le site de l'hôpital reste-t-il, en l'état actuel, apte à accueillir les services de l'urbanisme et des travaux, dans le cadre d'une relocalisation ?
2. Quelle est la proportion actuelle de réfugiés ukrainiens hébergés sur le site de l'hôpital ?
3. Pouvez-vous détailler les termes du contrat actuel liant la commune à l'EVAM pour cette occupation ?
4. Quelles en sont les échéances et les modalités de révision ou de résiliation possibles ?
5. Quelles raisons ont conduit à la modification de l'affectation de l'hôpital ?
6. Quelle est la vision de la Municipalité pour l'utilisation à long terme du site de l'hôpital ?

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répondra par écrit eu égard à la nature transversale des questions, par contre la Municipalité peut d'ores et déjà vous rassurer s'agissant de la question 1. A savoir que non seulement le site de l'hôpital reste compatible avec l'accueil des services de l'urbanisme et des travaux et le déménagement est planifié pour le premier trimestre de l'année prochaine.

10.9 Interpellation de M. Pablo Menzi : « Chemin du Bocherex - un passage piéton dangereux à Territet »

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

M. Pablo Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais attirer votre attention sur un chemin bien particulier à Territet : le chemin du Bocherex. Ce chemin, c'est un peu notre "parcours du combattant" local, sur lequel chaque pas réserve son lot de surprises. Entre les feuilles glissantes, les zones obscures à la nuit tombée, et la végétation qui déborde, ce n'est pas de tout repos. Inutile de s'inscrire à une course d'obstacles, il suffit de prendre ce chemin pour tester ses réflexes !

Imaginez, vous avancez prudemment, mais impossible d'éviter les racines qui pointent, les murs de végétation qui rétrécissent encore plus le passage, et, à la nuit tombée, c'est presque en aveugle que vous progressez, faute d'éclairage. Tout ça, bien sûr, sans parler du revêtement qui n'a plus été rénové depuis longtemps.

Au-delà de l'humour, il y a une vraie question de sécurité. Ce chemin est emprunté tous les jours par des habitants et des visiteurs, et les risques de chute, notamment en hiver, sont bien réels. Notre commune s'engage pour un aménagement de son territoire orienté vers la mobilité douce, il est donc important de garantir des infrastructures piétonnes sûres et adaptées.

Je pose les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Qui est responsable de l'entretien et du nettoyage du chemin, notamment pour éviter les risques de glissade ?
- 2) Y a-t-il un projet prévu pour l'installation d'un éclairage public afin que le chemin soit plus sécurisé la nuit ?
- 3) Un entretien régulier des haies et de la végétation qui empiètent sur le passage est-il prévu ?
- 4) Une rénovation du revêtement du chemin est-elle planifiée afin de le rendre plus praticable ?

5) Par quel dispositif la Municipalité surveille-t-elle l'ensemble des chemins piétonniers de la commune dont l'entretien lui incombe ?

Je remercie par avance la municipalité pour les réponses qu'elle fournira.

Mme Irina Gote, Municipale La Municipalité répondra par écrit.

11 Autres objets s'il y a lieu et divers

11.1 Réponse à la simple question de M. Jean-Bernard Kammer relative au petit train touristique sur les quais de Montreux.

11.2 Réponse à la simple question de M. Tal Luder concernant les conventions entre les Communes de Montreux et de Veytaux.

11.3 Réponse à la simple question de Mme Elisabeth Wermelinger relative au déplacement du marché alimentaire de Montreux à Clarens.

11.4 Réponse à la simple question de M. Tal Luder relative à l'aide complémentaire communale.

M. le Président

Vous avez reçu dans l'enveloppe les réponses aux simples questions qui ne donnent pas lieu à discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Est-ce que nous prenons la parole dans l'ordre des réponses reçues par rapport aux simples questions.

M. le Président

Il n'y a pas de discussion sur les simples questions.

M. Tal Luder (UDC)

Il n'y a pas de discussion, mais nous avons le droit de dire ce que nous pensons de la réponse municipale ? Il n'y a rien dans le règlement qui indique le contraire. Il n'y a pas de discussion entre les conseillers et il n'y a pas de vote, mais il y a une réponse.

M. le Président

Si vous voulez vous exprimer sur la réponse vous pouvez, mais la discussion n'est pas ouverte, je l'ouvre pour le point divers.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La réponse de la Municipalité met en évidence plusieurs éléments préoccupants qui nécessitent une attention immédiate. Il est de plus étonnant de constater sur quel ton léger la réponse est donnée, faisant croire à des faits anodins, mais pourtant il n'en est rien !

1. Validité et légalité du règlement communal de 1973

La Municipalité se réfère à une révision du règlement communal de 1973, appliquée sans trace d'approbation par le Conseil communal. Or, tout règlement communal doit être validé pour être légalement applicable. La dernière version approuvée officiellement remonte à 1967, ce qui signifie que cette aide est versée depuis plus de 50 ans sur la base d'un règlement qui n'a jamais été formellement adopté par la première autorité de la commune, je veux parler du Conseil communal de Montreux.

2. Absence de règlement d'application

Aucune information sur les modalités de calcul de cette aide n'est disponible, ce qui soulève des questions quant à la transparence et à l'équité de sa distribution. Plusieurs articles du règlement de 1973 se réfèrent à un règlement d'application, mais celui-ci demeure introuvable. Dans tous les cas, il ne m'a pas été fourni.

3. Augmentation incontrôlée et changement de nom de cette aide

Les dépenses relatives à cette aide augmentent de façon continue et apparemment non maîtrisée, ce qui met en évidence un besoin urgent d'encadrement formel. En 2009, le montant attribué était de CHF 98'855, alors que la prévision pour 2025 est de CHF 280'000, soit une augmentation de 183 % en seulement 16 ans. Cette progression alarmante a des répercussions significatives sur les finances communales et nécessite une analyse approfondie.

De plus, le compte, initialement intitulé "AIDE COMPLÉMENTAIRE - CARTES VMCV", est désormais nommé "PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES COMMUNALES", ce qui ajoute de la confusion quant à l'utilisation réelle de cette aide.

4. Modification tardive du lien vers le règlement

Je note encore que le lien vers le règlement a été discrètement ajouté sur la page du site de la commune relative à cette aide après le dépôt de ma question. Cette modification aurait dû être explicitement mentionnée dans la réponse municipale pour assurer une transparence totale de l'information.

En conclusion, en tant que conseiller communal assermenté et président actuel de la Commission de gestion, je ne peux pas ignorer de tels manquements aux obligations légales et à la gestion des aides communales.

Ce cas sera porté à la connaissance de la commission de gestion, de la commission des finances ainsi qu'à la préfecture afin de confirmer que cette ligne budgétaire peut légalement figurer dans le budget ordinaire 2025 et s'il faut prononcer un gel du versement de cette aide jusqu'à ce le conseil communal vote formellement les conclusions du préavis que la Municipalité déclare vouloir nous présenter dans le courant de l'année 2025.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais vous remercier M. le Président d'avoir pris l'initiative de nous sortir de nos contrées et de nous faire siéger dans cette salle, cela a probablement été un grand travail et beaucoup d'éléments à régler que je n'imagine même pas. Je vous remercie, ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré pour cela, c'était un réel plaisir de siéger ici, merci encore.

M. le Président

Je vous remercie cela me touche et la meilleure partie va arriver.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Sur un ton plus léger, vu que je l'ai appris ce soir, je souhaite formuler mes meilleurs vœux à notre collègue Kelvin Kappeler avec qui j'ai travaillé avec plaisir à la CCO et avec qui j'ai

toujours eu de bons échanges. Je regrette son départ, mais tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir, et peut être qu'un jour nous le reverrons sur les bancs de cette assemblée. Je le remercie pour le travail qu'il a effectué en faveur de notre commune et je l'applaudis. Vous pouvez en faire de même si vous le désirez.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président

Avant de clore cette séance, je tiens ici à remercier sincèrement les organisateurs de nos deux foires montreusiennes ancestrales, dont la plus jeune, la foire des Planches, a soufflé ces 246 bougies et qui est de 292 ans la cadette de la foire de Brent, dont la 538ème édition a eu lieu le week-end passé.

Sincères remerciements au président-gouverneur des Planches Yves Aubry et à son comité Vieille ville de Montreux où l'on retrouve notre conseiller communal Frédéric Willemin et notre récente retraitée Antoinette Loup.

Sincères remerciements aussi au président du comité d'organisation de la foire des Planches Didier Pilloud et au président de la société villageoise de Brent et environs Daniel Martin et aux membres de ces comités.

Des traditions qui perdurent et des villages montreusiens vivants et festifs grâce à l'engagement bénévole de nos citoyennes et citoyens, cela mérite bien de raisonner jusqu'ici, dans notre chef-lieu vaudois.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Je remercie toutes les conseillères et tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, ainsi que le dispose l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Avant de quitter la salle, veuillez, s'il vous plait, laisser les cartes de vote où elles se trouvent, pour celles et ceux qui n'auraient pas signé la liste de présence, merci de le faire, je vous invite aussi à faire une photo de groupe à la fin de la séance.

Il est 21 h 45, M. Olivier Müller, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le **mercredi 11 décembre 2024 à 18 h 00** à l'aula du collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

Olivier Müller

La secrétaire

Céline Morier

Fontanivent, le 12.11.2024

Monsieur le Président du Conseil
Communal, Olivier Müller
1820 Montreux

Démission du Conseil Communal

Monsieur le Président du Conseil Communal,

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner du Conseil Communal de Montreux à compter de la séance du 13 novembre 2024, ainsi que de la CCO. À la suite de mon déménagement, je ne me sens plus légitime d'assumer pleinement mes responsabilités en tant que Conseiller Communal et préfère ainsi céder ma place.

J'ai eu grand plaisir à exercer cette fonction, ainsi qu'à rencontrer et collaborer avec de nombreux conseillers engagés. Je souhaite à tous les membres du Conseil Communal un plein succès dans la poursuite de leurs travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations et je vous souhaite plein succès pendant votre législature.



Kelvin Kappeler

Pour le groupe PLR

De : Moracchini-Villard Romain

Envoyé : dimanche, 27 octobre 2024 20:16

À : conseil_presidence

Cc : Manzini Florian

Objet : Démission poste de suppléant de la COFIN

Annexe 2

Madame la Secrétaire, Monsieur le Président,

Par cet email, je vous prie de prendre note de ma démission du poste de suppléant à la COFIN avec effet immédiat, en raison de ma nomination comme membre de cette même commission.
Vous souhaitant une agréable journée, je vous transmets mes cordiales salutations,

Romain Moracchini-Villard